

Séance du Conseil Général du 14 juin 2021

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Informations du Bureau
4. Comptes 2020
 - Message du Conseil municipal
 - Rapport de la COGEST
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
5. Création d'une Commission adhoc pour la fusion de Monthey et Collombey-Muraz
 - Discussion
 - Vote
 - Constitution de la Commission si le vote est accepté
6. Motions :
 - 6.1 Ajouter un alinéa supplémentaire à l'article 32 du règlement du Conseil général
 - 6.2 Motion sur l'article 10.1 du règlement du Conseil général
7. Postulats :
 - 7.1 Plan climat communal
 - 7.2 Pour une place de rencontre et de jeux sur l'un des sites des anciennes carrières (Barne/Croire)
 - 7.3 Valoriser nos producteurs et artisans locaux
8. Interpellations :
 - 8.1 Centre du village de Collombey
9. Informations du Conseil Municipal
 - a. Programme de la législature 2021-2024
 - b. Informations diverses
10. Questions
11. Divers

CONSEIL GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Intervention de Sotillo José: Chers collègues, conseillères et conseillers généraux, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le secrétaire municipal, Messieurs de l'Administration, Madame la représentante des médias, Cher public. Je vous souhaite à toutes et à tous la cordiale bienvenue.

J'ouvre la séance du Conseil général du 14 juin 2021. Le Conseil général a été convoqué en date du 26 mai dernier, soit dans le délai réglementaire. Les rapports et autres documents ont également été mis à votre disposition dans le délai prévu par le règlement. Merci aux intervenants aux commissions et à l'Administration pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau ont été publiés sur le site internet de la commune et annoncés par le secrétariat municipal. Une information a été publiée sur le panneau d'affichage communal. Je dois excuser ce soir Madame Éveline Carron, Florent Morisod et Michel Turin, PDC et Damien Vannay. Je cède maintenant la parole au Vice-président Monsieur Patrick Oberson, du Conseil général pour l'appel nominatif des conseillers généraux. En effet, Monsieur Brendle a des soucis avec sa voix. Je vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de Oberson Patrick:

Angst Stéphane, Présent.

Arlettaz Pauline, Présente.

Biolzi Stéphanie, Présente.

Birbaum Thomas, Présent.

Brendle Christophe, Présent.

Bressoud Alain, Présent.

Brunetti Giovanni, Présent.

Carron Eveline, Excusée.

Clivaz Cheryl, Présent.

Cottet Loan, Présent.

Dal Molin Gregory, Présent.

Delarze Madeleine, Présente.

Doval Manuel, Présent.

Ecoeur Magali, Présente.

Fauquet Lucie, Présente.

Gaillard David, Présent.

Gex-Fabry Romain, Présent.

Gollut Emmanuel, Présent.

Gringeri Maria, Présente.

Guinnard Nathalie, Présente.

Jomini Jonathan, Excusé.

Joris Lionel, Présent.

CONSEIL GENERAL

Métraiiller Marie, Présente.

Meyer Hervé, Présent.

Morisod Carole, Excusée.

Morisod Florent, Excusé.

Nicolas Michael, Présent.

Oberson Patrick, Présent.

Pellegrino Elysa, Présente.

Rudaz Lisa, Présente.

Ruiz Noé, Présent.

Schaffhauser Pascal, Présent.

Sotillo José, Présent.

Sprutta Emma, Présente.

Tazuila Ngamiak, Excusé.

Tissières Isabel, Présente.

Turin Michel, Excusé.

Udressy Philippe, Présent.

Vanay Guillaume, Présent.

Vannay Damien, Excusé.

Vetter Chantal, Présente.

Vieux Edgar, Présent.

Vuille Côme, Présent.

Zumbach Patrick, Présent.

Zürcher Cédric, Présent.

2. Approbation de l'ordre du jour

3. Informations du Bureau

Intervention de Sotillo José: Le quorum est atteint, le Conseil peut librement délibérer. Je déclare donc la séance ouverte. Je passe au point 2 : Approbation de l'ordre du jour. L'ordre du jour comporte 11 points, vous l'avez tous reçu et il est actuellement affiché à l'écran. D'autres propositions de modification de cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est donc tacitement accepté tel que proposé. Je passe au point 3 : Formation du Bureau. Le Bureau s'est réuni le 11 mai 2021 en prévision de la séance de ce soir. A cette occasion, nous avons échangé sur quelques points avec le Président du Conseil municipal, Monsieur Olivier Turin. Les procès-verbaux de la séance du 5 mai 2021 n'ont pas été mis à l'ordre du jour de ce soir vu le délai de rédaction et de consultation nécessaire avant leur approbation. Ils seront donc approuvés lors de notre séance, selon l'alinéa 3 du règlement du Conseil général, qui demande 45 jours de délai entre les 2 séances. De plus, vu les conditions sanitaires au mois de mai, le Bureau a décidé de repousser les prises de vue des photos individuelles et de groupe, les conseillères et conseillers généraux, la séance du 27 septembre à laquelle vous serez convoqués au moins 1 heure avant en espérant que cette fois-ci, aller au bout du processus afin de les publier sur le site internet de la commune. Information qui

CONSEIL GENERAL

s'accélère sur la fusion, le Bureau a également décidé d'ajouter à l'ordre du jour la création d'une commission ad hoc. D'entente avec le Conseil municipal, il a arrêté l'ordre du jour de ce soir et a jugé recevable toutes les interventions qui y sont présentes. Il nous appartient par la loi d'approuver les comptes de l'année précédente avant le 30 juin. En cas de refus, les comptes sont renvoyés au Conseil municipal et nous devons tenir une seconde assemblée dans les 60 jours. En cas de deuxième refus, le Conseil d'État tranche. La procédure sera la suivante : Le Conseil municipal présentera les comptes 2020, puis la Cogest nous fera part de son rapport. Nous passerons ensuite à l'entrée en matière et en cas d'acceptation à la discussion de détail et au vote. Je passe donc la parole au Conseil municipal, Monsieur Olivier Turin pour la présentation des comptes 2020.

4. Comptes 2020

a. Message du Conseil municipal

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs.

Merci de me donner la possibilité de présenter ces comptes 2020 qui, comme vous l'avez constaté, sont des comptes très positifs pour notre commune et qui satisfont le Conseil municipal. On confirme la tendance qui s'est dégagée déjà depuis 2017, je me permets, à cette occasion de citer mon prédécesseur Yannick Buttet qui a indiqué lors de sa prise de parole de juin 2017 que ces comptes marquaient un tournant dans la situation financière de notre commune et que nous en étions persuadés du côté du Conseil municipal. La situation des comptes 2020 confirme cette tendance et les chiffres indiquent 37,3 millions de revenus et 35,8 millions de charges financières, y compris les amortissements. L'exercice 2020 se boucle avec un excédent de revenus de 1,53 millions, alors que nous prévoyions un excédent de charges de CHF 256'300.-. Et la corrélation entre une excellente maîtrise des charges de fonctionnement, rubriques 30 et 31. Le Conseil général, depuis des années maintenant et la progression des revenus fiscaux, tant au niveau des personnes physiques que des personnes morales. Je m'attarde sur l'excellente gestion de la rubrique 30 : Charges de personnel, en baisse de 4% par rapport au budget, ce qui démontre la bonne gestion de la planification, ainsi que la rubrique 31 : Biens et services de 6,7% inférieure par rapport au budget, et ceci n'est pas dû simplement à l'annulation de la réception en tant que Président du Grand Conseil. En parallèle, avec l'augmentation continue de la population, les taxes et les charges ont été maîtrisées et ça, c'est le résultat de la politique qui a été menée durant notamment ces dernières années. Mais les revenus sont en hausse de 2,83 millions, soit 8,21% de plus que les prévisions budgétaires. Pour autant, les revenus fiscaux ont été évalués en toute logique de manière prudente aux incertitudes liées à la pandémie. Nous sommes bien conscients que certaines personnes morales et beaucoup d'indépendants devraient souffrir de cette situation, ce qui pourra être attesté par leurs revenus fiscaux, ce que nous ne souhaitons pas, bien évidemment. Avant la prise en compte des amortissements ordinaires et complémentaires de 5,3 millions, la marge d'autofinancement que l'on ressent de manière très positive et s'élève à 6,84 millions. Elle est largement supérieure à celle que nous nous étions conjointement fixés. Pour autant, en attendant la possibilité que nous offrira le MCH2 (le nouveau modèle comptable harmonisé, qui entre parenthèses, permettra de constituer dans le cadre d'une politique conjoncturelle des réserves, nous avons donc optés pour un calcul très prudent en réalisant des provisions. Nous sommes en effet conscients des incertitudes que nous réservent ces comptes et les prochains exercices, notamment à cause du Covid-19 mais aussi de la péréquation intercommunale qui va nécessairement s'amoinrir.

CONSEIL GENERAL

La RFFA est à environ CHF 370'000.-. Vous savez, gouverner c'est envisager l'avenir avec prudence et responsabilité. Nous avons communiqué sur ces provisions réalisées avec transparence, l'objectif ce n'était pas de baisser la marge d'autofinancement, mais comme d'ailleurs au demeurant très fiers, mais plutôt d'atténuer les fluctuations.

Pour les futurs budgets, nous devons en effet pas s'enflammer en se basant sur des comptes trop optimistes et correspondre à une situation tellement incertaine. Le rapport de la Cogest l'a indiqué, la création de provisions n'a pas de caractère exceptionnel.

Il s'agit de provisions supplémentaires certes, gage de stabilité. La création de la provision de CHF 500'000.- concernant les charges futures n'a pas suscité d'enthousiasme à la Cogest. Je rappelle tout de même que cette provision a été créée d'entente avec notre fiduciaire et comme bon nombre d'autres communes, elle est admise en cette période incertaine. L'organe de révision avait néanmoins l'obligation de signaler dans son rapport son caractère particulier et, si vous me permettez l'expression, un peu limite. D'autres communes font eux aussi exactement la même chose. Sachez aussi que nous serons également vigilants. Dès que possible dans les délais légaux pardon, son activation n'était pas nécessaire. Pour nos investissements et vous devez le relever, sont au niveau de ce qui est attendu. Une telle que la nôtre, et devons d'ailleurs pas s'interrompre. L'investissement net accompli se monte à 11,3 millions contre 14,8 qui était prévu au budget. Tout semble correct. Nous remarquons avec satisfaction que nous avons enfin pu réaliser certains investissements attendu, je pense également à la caserne, mais également aux investissements courants. Encore une fois sur le rapport de la Cogest qui indique la raison pour laquelle l'amortissement complémentaire de la contribution à la piscine de Monthey a été réalisé cette année. En substance, c'est en lien avec le fait qu'on vous a soumis cet investissement l'an dernier, dans un souci de transparence et de collaboration avec vous, on aurait pu donner effectivement ce million sans passer par vous, mais ce n'était pas notre volonté.

L'endettement net par habitant qui s'élève à CHF 1805.- est considéré comme faible car ces dernières années, on a pu rembourser une partie de notre dette au gré des échéances, voire même de régler nos factures sans passer par l'emprunt. Alors, la situation dans notre commune est bonne. De plus, on souligne que ces résultats sont la somme de tous les efforts qui ont été effectués ces dernières années, par les anciennes et anciens d'entre vous avec toutes les difficultés que vous avez dû surmonter.

Je vous félicite pour ses efforts qui ont été effectués au fil des années et qui ont contribué à la bonne santé financière actuelle de la commune.

Je vous remercie de votre écoute. Je remercie la Cogest et son Président pour le travail minutieux effectué et je vous encourage au nom du Conseil municipal, à accepter les comptes 2020.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Olivier Turin. Avant de passer la parole à Madame le rapporteur de la Commission de Gestion, Madame Stéphanie Biolzi, j'aimerais juste rappeler la présence des conseillers et conseillères généraux, nous sommes 39 et 6 excusés.

b. Rapport de la COGEST

Intervention de Biolzi Stéphanie: Stéphanie Biolzi, rapporteur pour la Cogest. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux. Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Cogest sur les comptes 2020. Nous allons vous faire un résumé.

L'entrée en matière sur les comptes 2020 a été acceptée à l'unanimité par les membres de la Cogest. Caractéristiques des comptes 2020. La Cogest enregistre avec satisfaction le résultat des comptes 2020.

CONSEIL GENERAL

La marge d'autofinancement de 6,84 millions peut être comparée à celle de 2019, soit 5,18 millions. Informations : La péréquation financière se monte à 2,8 millions, les charges de biens, services et marchandises restent maîtrisées. Les indicateurs financiers sont bons, voire très bons. Un crédit d'engagement sera proposé pour la rue Clos-Novex Pré Raye, en effet, ces travaux sont prévus sur plusieurs années et pour un montant supérieur à 3,5 millions, un crédit d'engagement doit dès lors être soumis au vote au Conseil général. Concernant la piscine de Monthey, la Municipalité a décidé de comptabiliser un investissement à la participation à la rénovation de 1 million et d'effectuer un amortissement total ordinaire de CHF 100'000.- complémentaires de CHF 900'000.-. La Cogest estime que cette manière de procéder est justifiée. Cependant, cette décision, l'amortissement complémentaire influence directement le résultat financier des comptes de fonctionnement.

Nous constatons qu'il existe des provisions supplémentaires par rapport aux années précédentes, dont notamment CHF 500'000.- pour la pandémie, CHF 302'000.- pour la réserve pour crises sanitaires dont la provision pour perte de CHF 1'507'500 d'abattement sur les recettes fiscales estimées. Cette démarche prudente selon le Conseil municipal dans le contexte actuel, a pour effet de présenter un résultat plus faible. La Cogest conteste la constitution de cette provision pour pandémie de CHF 300'000.-. Comme le relève l'organe de révision, cette provision est non admissible normalement car elles concernent les charges futures. La Cogest considère qu'une telle provision, en plus de ne pas avoir de fondements légaux, n'est pas basée sur des éléments probants et concrets.

Cette provision non affectée à un secteur particulier ne donne pas une image fidèle des comptes. La Cogest sera attentive à la dissolution de ces provisions et aux constitutions des futures provisions. Fonctionnement : La Cogest constate que les pertes sur débiteurs s'accroissent d'année en année. Nous recommandons au Conseil municipal de faire le maximum pour récupérer les montants dus. Les comptes 2020 de la commune ont été influencés de plusieurs manières, pas la situation sanitaire liée au Covid-19.

Comptes d'investissements. La commune n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt afin de financer ces investissements en cours, à savoir la participation aux travaux de rénovation de la piscine de Monthey et la STEP. Concernant la caserne du feu, nouvellement construite et inaugurée le montant total de l'investissement aurait dû faire l'objet d'un crédit d'engagement et être soumis à l'approbation du Conseil général. Et une succession de reports des années précédentes, la Cogest constate avec satisfaction que cette année, les investissements budgétés ont été globalement réalisés.

La Cogest recommande à l'unanimité aux membres du Conseil général d'accepter les comptes 2020 tels que présentés. Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité. Remerciements. Bien que des provisions supplémentaires aient été constituées, la Cogest ne remet pas en cause les comptes 2020 et les considère comme très bons. Nous remercions le Conseil municipal et l'Administration.

c. Entrée en matière

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Biolzi. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière et passe la parole à l'assemblée. Je passe la parole aux 5 chefs de groupe.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour le groupe des Verts. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, Chers collègues. Le groupe des Verts relève le travail de qualité du message du Conseil municipal et le rapport précis de la Cogest. En effet, nous pouvons être très satisfaits des comptes 2020 qui dégagent une marge d'autofinancement de 6,84 millions, montant supérieur à l'exercice 2019 qui se montait à 5,18 millions. L'endettement par habitant à

CONSEIL GENERAL

CHF 1'851.- est considéré comme faible, ce qui indique une bonne gestion financière de notre commune. Néanmoins, la provision pour la pandémie de CHF 500'000.- nous a interpellé. A nos yeux, cette provision qui concerne des charges futures, n'est pas établie sur des éléments concrets. Elle a quelque peu faussé la lecture des comptes. Le groupe des Verts sera donc attentif à la dissolution de ce montant.

Dans les comptes de fonctionnement, le groupe des Verts ne peut que se réjouir de l'économie d'énergie significative de CHF 94'676.- réalisée notamment grâce à un meilleur système de paramétrage et chauffage. Le bâtiment sous l'église en est un exemple. Nous constatons en effet, qu'une bonne gestion de l'énergie est efficace, non seulement pour l'environnement mais également pour les finances communales. Nous espérons dès lors, que tous les bâtiments soient entièrement équipés de systèmes de paramétrage modernes et efficaces afin de réaliser des économies d'énergie encore plus importante. Nous saluons également différents gestes de soutien de la commune permettant à nos citoyennes et citoyens de faire face à la crise sanitaire, paiement de salaires à 100% ou remises sur le loyer.

Par contre, nous sommes inquiets de constater des montants importants, des pertes sur débiteurs des personnes physiques CHF 500'000.- et des personnes morales CHF 207'660.-. La question se pose donc : quelles sont les raisons pour qu'autant de personnes physiques et morales ne puissent pas remplir leurs obligations ?

En conclusion, malgré des inquiétudes face à la crise sanitaire qui aurait pu plomber les finances communales, celles-ci se portent plutôt bien, ce qui est encourageant et devrait permettre à notre commune d'investir, notamment dans des projets nécessaires à la transition écologique. Les Verts acceptent donc l'entrée en matière et vous invitent à faire de même, merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Morisod. D'autres interventions ?

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, Chères et Chers collègues, Madame la représentante de la presse et Cher public, Bonsoir. Une marge d'autofinancement de 6,84 millions ainsi qu'un endettement net par habitant de CHF 1'851.- réjouissent le groupe UDC. Le fait que la Municipalité n'aie pas eu le besoin d'avoir recours à de nouveaux emprunts pour faire face aux investissements de l'année écoulée est aussi une excellente nouvelle. Nous avons relevé avec satisfaction que CHF 29'000.- ont été économisés uniquement pour le chauffage du bâtiment sous l'église de Muraz. Cependant, quand nous avons lu la réponse à la question posée par la Cogest au Conseil municipal, nous avons été un peu scandalisés de l'incompétence de l'entreprise qui a fait les premiers paramétrages du système de chauffage. Pertes engendrées par notre commune. Une surveillance accrue doit être de mise à l'avenir. Des regrets encore, nous constatons que des pertes sur débiteurs toujours plus importantes, ont même fait un bond d'environ CHF 150'000.- pour les personnes physiques, et pour les personnes morales, l'augmentation est d'environ CHF 197'000.-. Malgré la très faible marge de manœuvre de la commune, et tout en sachant que nous sommes jamais à l'abri d'une faillite d'entreprise, nous regrettons fortement ces chiffres.

Comme la Cogest l'a fait, notre groupe ne recommande pas à la Municipalité la constitution de provisions sous forme de réserves non attribuées à un secteur bien défini. Pour avoir une vision plus ou moins réaliste de nos comptes, nous aimerions éviter de tomber dans une spirale infernale en inventant sans arrêt de nouvelles réserves ou provisions, appelez encore cela comme bien vous semble. Nous avons aussi pu constater que le coût par place à la crèche est en baisse pour atteindre en 2020 un coût net pour notre commune de CHF 7'002.- par place. Nous sommes toutefois attentifs que malgré cette baisse, cela reste une structure extrêmement coûteuse, compte tenu du peu de personnes qui en bénéficient. En effet, pour

CONSEIL GENERAL

notre collectivité ce sont 1,4 millions de nos impôts qui, chaque année y sont alloués. Par ailleurs, nous suggérons à la Municipalité, quand de gros projets sont dans le pipeline et que la limite de l'octroi d'un crédit d'engagement pourrait être atteinte de systématiquement soumettre ce dernier au Conseil général afin d'éviter toute situation illicite. Comme nous le savons tous, pour ces grands projets, la facture finale dépasse souvent le montant budgété. Le groupe UDC constate finalement qu'une bonne partie des investissements budgétés ont été réalisés contrairement aux années précédentes ce qui donne plus d'exactitude aux comptes que nous votons. Notre groupe est toutefois très satisfait des comptes 2020 et accepte bien évidemment, l'entrée en matière. Nous profitons aussi de cette prise de parole pour adresser nos remerciements à la Cogest pour son travail ainsi qu'à la Municipalité et l'Administration pour la bonne tenue de ces comptes. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gex-Fabry. D'autres interventions ?

Intervention de Métrailler Marie: Bonsoir à toutes et à tous, Marie Métrailler pour le PDC, je passe la parole à Lionel Joris.

Intervention de Joris Lionel: Lionel Joris pour le PDC. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, Chers collègues.

Le groupe PDC accepte l'entrée en matière des comptes 2020 et approuvera les comptes 2020 en les jugeant également très bons. En reprenant le rapport de la Commission de Gestion et plus particulièrement les nouvelles provisions liées à la pandémie, nous aimerions souligner qu'il nous a été particulièrement difficile de comprendre les mécanismes de constitution de ces provisions et de les retrouver dans les comptes. Par conséquent, nous demandons à la Municipalité d'être plus transparents sur ces points dans son message pour les années à venir.

D'autre part, comme souligné par le rapport de la Cogest, l'investissement pour la construction de la caserne du feu aurait dû faire l'objet d'un vote au Conseil général. Le groupe PDC ne remet aucunement en cause cet investissement, mais cela s'ajoute à la modification du PAZ-RCCZ voté lors du dernier Conseil, soit juste avant l'inauguration de la caserne. Les projets d'investissements futurs tels que la réfection des rues Clos-Novex et Pré Raye, nous aimerions rendre attentif la Municipalité à faire les choses dans l'ordre et respecter les prérogatives du Conseil général. Finalement, nous remercions et félicitons la Municipalité et l'Administration pour son travail et ses bons résultats.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Joris. D'autres interventions ?

Intervention de Doval Manuel: Manu Doval Pour le PLR. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, Chers collègues, Cher public.

Nous souhaitons remercier la Cogest pour l'excellent travail effectué. Nous allons aborder plusieurs points. Au niveau de la constitution des provisions. Le fait de constituer des provisions qui sont nécessaires dans certains cas, biaise la réalité des comptes comme relevé dans le rapport de la Cogest. L'exercice 2020 des provisions a été constitué à hauteur de 2,3 millions. Une provision de CHF 300'000.- a été constituée pour anticiper des pertes sur débiteurs.

Avec 1,5 million d'abattement sur les recettes fiscales non justifiables puisqu'on a des pertes fiscales résultant pour une partie de la crise Covid-19 et une autre partie à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des entreprises. Et ces fameux CHF 500'000.- qui auront un manque à gagner, un manque de revenus

CONSEIL GENERAL

certain, afin d'anticiper une future charge. Donc, pour le groupe PLR, cette provision n'est pas justifiée, non admissible, un risque de charges futures. A l'image de la Cogest, le groupe PLR conteste la constitution de cette provision. La marge d'autofinancement. On a une belle marge d'autofinancement de 6,83 millions, c'est juste parfait, ce qui est intéressant avec ce chiffre c'est qu'on peut le lire différemment. Si on prend ce 6,83 millions et on y rajoute le million de la piscine, c'est à dire un million amorti sur l'année 2020, on passe à 7,83 millions. Ensuite 7,83 millions, on y rajoute les CHF 500'000.- on passe à 8,23 millions. C'est exceptionnel. Ensuite, au niveau de la rubrique 31 : Biens, services et marchandises, celle-ci est souvent budgétée de manière plus importante que la réalité. J'en réfère aux comptes 2017-2018-2019 et 2020.

Si on prend 2017, on a CHF 170'000.- de moins, 2019 CHF 365'000.- de moins, 2020 CHF 474'000.- de moins. 2020, c'est clairement une année spéciale, c'est une année Covid, et en fait 2019, c'est pas le cas. Ainsi, on sépare en plusieurs périodes comptables, nous nous apercevons que les comptes révèlent une rubrique 30-31 systématiquement bien plus basse que les budgets et nous encourageons donc à revoir à la baisse ce poste lors du prochain budget. Et pour terminer, le dernier point que nous souhaitons aborder, est dédié à la caserne. Nous rappelons au Conseil communal qui aurait dû y avoir une demande de crédit d'engagement au Conseil général pour l'engagement de ces 1,685 millions. Après, pour notre part, nous entrons en matière pour ces comptes 2020 et on fait qu'une fois la Cogest.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Doval. D'autres prises de parole ? Madame Isabel Tissières pour le Parti socialiste.

Intervention d'Isabel Tissières: Donc, nous souhaitons aussi remercier l'excellent travail et l'excellent rapport de la COGEST. Nous acceptons l'entrée en matière.

Intervention de José Sotillo: Merci. Y a-t-il d'autres interventions toujours sur l'entrée en matière ? La Municipalité doit-elle intervenir dans le débat de l'entrée en matière ? Si ce n'est pas le cas, est-ce quelqu'un combat l'entrée en matière dans l'Assemblée ? Si ce n'est pas le cas, elle est donc acceptée tacitement.

d. Discussion de détail

Intervention de Sotillo José: Ouvrons désormais la discussion de détail pour être le plus efficace, je passerai les comptes par rubriques générales. Si vous avez des questions, je vous prie d'être attentifs et d'énoncer le numéro du compte concerné et la page. Avez-vous des questions ou des remarques concernant le message du Conseil municipal page 3 et suivantes. Les indicateurs financiers page 13 et suivantes. Le tableau des amortissements page 26. Crédits d'engagements et crédits complémentaires page 29 et suivantes.

Bien, nous passons aux comptes de fonctionnement. Administration générale pages 31 à 36.

1. Sécurités publiques pages 37 à 43. 2. L'enseignement et formation page 44 à 49.

Mme Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts, c'est le numéro 210 310. Est-ce que la Municipalité peut nous dire quel est le montant qui est dédié à la gratuité de la fourniture scolaire pour le CO et les écoles primaires en même temps, merci.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le président, mesdames, messieurs, en l'état, on peut pas vous dire précisément le chiffre qui a été alloué à cette gratuité sur l'ensemble du montant de CHF 159'000.- qu'on constate dans les comptes. On le chiffre plus tard, on va essayer de trouver la bonne somme, si on arrive encore aujourd'hui.

Intervention de Sotillo José: Autre questions concernant les pages 44 à 49 ? Ce n'est pas le cas. 3. Cultures, loisirs et cultes pages 50 à 58. 4. Santé, pages 59 à 60. 5. Prévoyances sociales pages 61 à 66. 6. Graphique, pages 67 à 70. 7. Protection et aménagement du territoire page 71 à 80.

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet pour les Verts. Juste une question, pour la rubrique 770 362 00. Cela concerne la participation à la création de biotopes. On voulait savoir pourquoi les CHF 600'000.- qui étaient budgétés n'ont pas été utilisés ?

Intervention de Sotillo José: Merci à vous.

Intervention de Turin Olivier: Voilà, mesdames et messieurs, voilà encore une question embarrassante, mais effectivement, en tout cas sachez qu'année après année, on planifie toujours l'entretien de biotopes. Là en l'occurrence, je peux pas vous dire exactement pourquoi nous avons planifié ça et rien n'a été réalisé. Nous avons, et je vous en parlerai plus tard dans la soirée, plusieurs projets justement d'entretien de biotopes voire de création de biotopes en lien avec des projets ou pas en lien avec des projets.

Donc c'est CHF 6'000.- précisément qui avaient été budgétés et non dépensés. Malheureusement, je peux vous dire en l'état si c'était alloué à un projet particulier, est-ce que c'était aussi un solde par rapport à un projet, comme par exemple la Fontaine de la Combe. Je peux pas vous répondre en l'état.

Intervention de Sotillo José: Merci monsieur le Président. Continuons, 8. Economie publique, pages 81 à 84.

Intervention de Vetter Chantal: Chantal Vetter pour Les Verts. Une question par rapport à la rubrique 870, point 318.50. On se demandait en quoi consistaient les frais d'études et analyses qui ont été faites pour le site de la Croire.

Intervention de Sotillo José: Merci.

Intervention de Turin Olivier: Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs, voici encore une question à CHF 2'290.- par rapport aux frais d'études et analyses sur la carrière de la Croire évidemment que sur le site de la Croire, nous avons besoin aussi fréquemment d'analyser aussi les matériaux qui sont acheminés. N'oublions pas que ces matériaux sont des matériaux d'excavation qui pourraient avoir de la pollution.

Et c'est peut-être aussi la raison, je vous dis bien peut-être, et ce n'est pas du tout planifié dans le budget mais je sais que l'année passée, il y a eu énormément transport de matériaux, notamment via le projet de STEP, il y a eu beaucoup d'excavation. Je peux imaginer que ce soit en lien avec des analyses de sols en lien avec ce chantier-là. Mais je vous le confirmerai également.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Point 9. Finances et impôts à Monsieur Cherryl Clivaz.

Intervention de Clivaz Cherryl: Bonsoir tout le monde, Cherryl Clivaz pour le parti socialiste, je suis désolé par rapport aux autres membres de la Cogest pour ne pas avoir abordé la question lors de nos séances, mais c'est une réflexion qui m'est venue après-coup. Cela concerne la rubrique 943 329.0, les intérêts rémunérateurs. Selon décision du Conseil d'État, le taux d'intérêt est de 0%. Donc moi, j'aimerais savoir pourquoi on a CHF 165'000.- d'intérêts rémunérateurs dans les comptes.

La deuxième question, elle concerne les intérêts sur créances qui sont à 3,5 % donc si je pars sur les créances des personnes morales, CHF 4'000.- à 3,5 on multiplie par 30 pour avoir le chiffre, cela représente 4 millions de francs de taxation, donc si c'est des intérêts rémunérateurs, cela veut dire que ce sont les taxations 2020 et antérieures, 2019, 2018, etc. Donc ça peut-être sur un sujet fiscal sur plusieurs années ou sur plusieurs sujets. Je me suis fait un petit calcul : CHF 900'000.- de provisions qu'on a discuté tout à l'heure de Covid et RFFA à moins de CHF 200'000.- de pertes, car je pars du principe peut-être que sur ces 4,9 millions. Les 2,4 millions qu'il y a, on est à CHF 500'000.-. Or, pour les impôts qui ont été calculés pour les personnes morales, se montent à CHF 500'000.-. Or, la question sur ces intérêts rémunérateurs, si effectivement, c'est sur des taxations pour les personnes physiques ça représente 9 millions, on voit dans les comptes au bilan qu'on a 11 millions pour les contribuables et les avances donc on encaisse la moitié de plus ou moins ce que l'on doit encaisser. Donc ça me paraît correct ici. Je ne vais pas demander à la Municipalité de me répondre ce soir, mais de me donner un retour dès que possible.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz pour votre intervention complexe mais pertinente.

Intervention de Turin Olivier: Certes, oui. Merci Monsieur le Président. Encore une question extrêmement complexe pour autant, pour une fois, j'ai peut-être une réponse à donner. Mais cette réponse restera certainement superficielle par rapport à l'ensemble des questions posées. Ce que je peux en dire en l'état, mais nous vous transmettrons volontiers ultérieurement une réponse plus complète par l'intermédiaire de notre chef du service Administration & finances, c'est que sous cette rubrique ne sont pas comptabilisés des intérêts rémunérateurs mais des intérêts de remboursement à 3,5 %. Il s'agit donc, d'un problème de libellé plus qu'un problème de chiffre.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur le Président. Madame Morisod ?

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. Il s'agit de la rubrique 901 401.10. Comment se fait-il qu'il y a une différence de 141% entre le budget 2020 et les comptes 2021 ?

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le président, Mesdames et messieurs, voilà encore des questions complexes. Si les questions se poursuivent telle que celle-ci, nous allons demander une interruption de séance pour en discuter avec notre responsable des finances dont on a la chance de voir la présence dans la salle et puis on pourra vous répondre globalement à l'ensemble des questions merci.

Intervention de Sotillo José: Vous demandez formellement une suspension de séance ? Non ? D'accord, on continue avec le point 9 et impôts page 85 à 88, de manière globale, avez-vous d'autres questions sur les comptes de fonctionnement ? Nous passons aux comptes d'investissement 2020.

CONSEIL GENERAL

Administration générale page 94 ? Et sécurité publique page 94 également ? Enseignement et formation page 95 ? Loisirs et culte, page 96 ? Santé page 97 ? Prévoyance sociale page 97 également ? Trafic page 98 ? Protection et aménagement de l'environnement page 99. Avez-vous d'autres questions ? Le Bilan au 31 décembre 2020, pages 103 à 108 ? Des questions sur le rapport de l'organe de révision, page 109 ? Annexes et divers page 111 et suivantes ?

Nous allons passer les comptes en détail, je laisse maintenant la parole à l'assemblée pour le débat final sur l'ensemble des comptes. Si quelqu'un désire s'exprimer.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le président, oui, nous souhaiterions donner quelques renseignements sur les questions qui ont été posées puisque ces questions étaient relativement complexes, pourriez-vous nous accorder une brève suspension de séance afin de rassembler les renseignements nécessaires.

Intervention de Sotillo José : Je suspens la séance jusqu'à 20h25. Merci de reprendre place. Monsieur le Président, vous avez la parole.

Intervention de Turin Olivier: Merci le président du Conseil général, donc les questions auxquelles on ne pourra pas répondre ce soir, ce sont les questions en lien avec les biotopes et les CHF 6'000.- faudra qu'on regarde un peu pourquoi on ne les a pas dépensés, s'il n'y avait pas un projet qui était vraiment ciblé ou c'était simplement «une petite somme» qui nous permettait de pouvoir planifier éventuellement quelque chose. Il en est de même par rapport aux CHF 2'290.- de frais d'analyse de la Croire, cela on regardera à l'occasion c'est vrai que ce sont des toutes petites sommes. Chaque somme a son importance, ça on est tous d'accord. Par rapport maintenant aux 210.310.00, c'était une question, Madame la conseillère générale, par rapport à ces CHF 174'400.-, alors moi, je peux vous simplement vous donner les chiffres qui découlent du subventionnement cantonal pour l'ensemble de matériel scolaire des différents niveaux, comme ça vous avez le détail parce que c'est vrai que vous vous touchiez simplement à un niveau dans votre question. Donc au niveau de des 1-2H c'est CHF 21'510.-de matériel scolaire subventionné par le canton qui est gratuit. Au niveau des 3H-8H c'est CHF 69'840.- qui sont subventionnés par le canton et pour le CO, c'est CHF 28'280.-.

Maintenant par rapport à la question 901.401.10, c'est effectivement par rapport à l'impôt sur le capital, il s'agit, au niveau du Canton, d'une entreprise, une seule entreprise qui a comptabilisée 2 fois pour l'impôt sur le capital. Il y avait également les questions par rapport aux intérêts rémunérateurs, nous avons aussi essayé de mieux comprendre la question et nous vous informons que sous cette rubrique, ne se trouvent pas des intérêts rémunérateurs, mais en majorité des intérêts de remboursement. Donc à l'avenir pour les prochains comptes, nous intitulerons autrement le compte, histoire qu'il n'y ait pas de mauvaise compréhension.

e. Vote final

Intervention de Sotillo José: Dans ce débat final, il y a-t-il encore d'autres interventions ? Nous allons donc passer au vote. Je prie les scrutatrices et scrutateurs de se lever. Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent les comptes 2020 tels que présentés, sont priés de se manifester par main levée. Les comptes 2020 sont donc acceptés à l'unanimité. Parole à M. Stéphane Angst, président de la Cogest.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Angst Stéphane: Stéphane Angst, je vais très brièvement prendre la parole au nom de la Cogest en tant que président. Messieurs les présidents, Mesdames, messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, je voulais tout d'abord vous remercier pour l'accueil que vous avez réservé à notre rapport et d'avoir accepté les comptes 2020 qui, comme il a été relevé plusieurs fois son très bons. Vu que j'ai la parole, je vais en profiter pour remercier les membres de la Cogest pour leur engagement et leur participation à l'élaboration de ce dernier. Je remercie aussi le Conseil municipal et toute sa délégation pour la bonne tenue des comptes pour leur collaboration et la rapidité de transmission des documents demandés. La réception des réponses à nos questions, avant notre rencontre a aussi été très appréciée. Bonne continuation à tous.

5. Création d'une Commission adhoc pour la fusion de Monthey et Collombey-Muraz

Intervention de Sotillo José: Nous allons donc passer au point 5, création d'une commission ad hoc pour la fusion de Monthey et Collombey-Muraz. Le Bureau a estimé opportun de créer une commission ad hoc de notre législatif sachant que le comité de pilotage pour la poursuite de l'étude des communes de Collombey-Muraz et Monthey s'est réuni déjà deux fois en 2021. L'échéancier a été établi, soit depuis le deadline du 15 mai 2022, votations de la population des deux communes. 21 février, votation du préavis des deux législatifs lors de la même soirée, la date du 21 février est déjà agendée.

Je vous rappelle donc selon l'article 19 de notre règlement sur proposition du Bureau ou de cinq membres, le Conseil général peut se prononcer sur l'opportunité de créer ou non une commission ad hoc qui est chargée d'examiner d'autres objets que ceux confiés aux commissions permanentes. En cas d'acceptation, le Conseil général donne mandat au Bureau qui constitue la commission ad hoc, désigne les commissaires sur proposition des groupes, établit le mandat que la commission doit exécuter. Celui-ci sera convoqué à une première séance où le président du Conseil général dirigera la séance jusqu'à l'élection du président et du rapporteur.

J'ouvre donc la discussion générale sur ce point, est-ce quelqu'un désire s'exprimer ?

Intervention de Vanay Guillaume: Guillaume Vanay pour le groupe UDC, le groupe UDC soutient cette création de commissions ad hoc. En effet, chaque gros dossier émanant du Conseil municipal est étudié par une commission que soit par une commission permanente ou justement par une commission spécifique. Le Conseil général possède les mêmes compétences que l'assemblée primaire, représente directement la population dans son rôle de pouvoir législatif. Le peuple aura de toute manière le dernier mot lors du scrutin de mai prochain. Nous en sommes conscients. Cependant, le Conseil général se doit de se prononcer de donner son préavis.

Nous avons un devoir de représentation et, pour nous, le simple fait de se poser la question de la légitimité ou non de cette commission va à l'encontre des obligations du Conseil général. Le groupe UDC entre donc en matière et votera bien évidemment oui à la création de cette commission. Merci de votre attention et de votre soutien.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Vanay de votre intervention. Y en a-t-il d'autres ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc passer au vote. Merci aux scrutateurs de se lever. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'opportunité de créer une commission ad hoc concernant la fusion sont priés de se manifester en levant la main.

CONSEIL GENERAL

Merci. La création de la commission ad hoc est donc approuvée à l'unanimité. Merci aux scrutatrices et scrutateurs. Je demande donc aux différents groupes politiques de proposer des candidats pour cette commission ad hoc. Je leur demanderai de me transmettre les noms lors de notre prochaine séance de bureau nous validerons les différentes personnes.

6. Motions

6.1 Ajouter un alinéa supplémentaire à l'article 32 du règlement du Conseil général

Intervention de Sotillo José: Nous passons au point 6, motion 6.1 par Mme Carole Morisod, ajouter un alinéa supplémentaire à l'article 32 du règlement du Conseil Général. Je passe donc la parole à Mme Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod. Je tiens à préciser que Manuel Doval a également cosigné. Ce n'est pas une motion que des Verts c'est aussi du PLR. Il s'agit simplement d'amener la loi cantonale sur le règlement communal, la loi cantonale sur les communes a été modifiée l'article 32 alinéa 2. Il est stipulé que lors de la réponse du Conseil municipal à un postulat. Le vote, le rapport et les conclusions peuvent être demandée par leurs auteurs.

Même si la loi cantonale fait foi, les motionnaires estiment qu'il est plus judicieux d'inscrire ce nouvel article dans le règlement communal. Ainsi, nous demandons à la Municipalité d'ajouter un nouveau point au règlement du Conseil général. A l'article 32 alinéa 4. En conclusion, les cosignataires demande d'ajouter à l'article 32 du règlement du Conseil général, un alinéa 4 : mentionnant que le vote sur le rapport et les conclusions peuvent être demandée par leurs auteurs.

Intervention de Sotillo José: J'ouvre maintenant la discussion générale. M. Doval.

Intervention de Doval Manuel: Doval Manuel pour le PLR. Donc, comme Carole l'a dit, le PLR est cosignataire de la motion et elle fait suite à une modification de la loi cantonale entrée en vigueur tout récemment.

Il est, en effet plus efficace de grouper dans notre règlement tous les éléments légaux se rapportant au Conseil général, ça nous évite de devoir aller chercher dans différentes bases légales. Nous soutenons cette motion.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Doval. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Quant au Conseil municipal veut-il intervenir? Bien, si la question n'est pas combattue lors de la discussion générale par un membre du Conseil général ou par le Conseil Municipal, la motion est acceptée tacitement.

Intervention d'un membre du parti socialiste par Madame Isabel Tissières sur l'article 10.1 du règlement du Conseil général. Mme Tissières, première signataire.

CONSEIL GENERAL

6.2 Motion sur l'article 10.1 du règlement du Conseil général

Intervention de Tissières Isabel: Cher président du Conseil Général, chers conseillers municipaux et chers collègues. Suite aux dernières élections, la répartition des membres à l'intérieur des commissions permanentes a entraîné certaines incompréhensions, en particulier concernant la méthode à utiliser pour définir le nombre d'élus élus.

Divers avis ont été exprimés à ce sujet. Certains pensent que l'on doit tenir compte des suffrages obtenus lors de l'élection, d'autres, le nombre de sièges obtenus. Ces divergences ont pu être surmontées. Toutefois, nous pensons que nous devons régler ce problème par une modification du règlement afin qu'il n'ait plus d'ambiguïté à l'avenir. En effet, l'article 10.1 n'est sans doute pas suffisamment explicite.

Donc, nous proposons d'ajouter 2 phrases : article 10 alinéa 1 serait donc maintenant le suivant : dans tous les organes du Conseil général, le Bureau, scrutateurs et commission : représentativité politique telle que résultant du scrutin de liste, doit être autant que possible appliquée. Et membres du Bureau et des commissions : représentativité politique doit être respectée. Nombre de membres de chaque groupe. Dans chaque groupe on en nomme un au minimum. Je tiens à préciser que la mention « scrutin de liste » représente dans cet article le nombre d'élus et non pas le nombre de suffrages. On ne peut pas régler tous les cas par un règlement, mais en apportant certaines précisions, nous pouvons en faciliter la compréhension.

Intervention de Sotillo José: Il y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Nous combattons fermement cette motion telle que présentée, car elle ne résout absolument rien du tout.

Le groupe socialiste pense faire bien en se souciant du nombre minimal de scrutateurs mais préfère laisser de côté la question d'avoir un membre au minimum par groupe dans chaque commission laissant sur le bas-côté de la chaussée, leurs voisins de gauche. Je dis cela dans le cadre de cette législature par exemple, et oui. Le parti socialiste ne fait aucune proposition pour assurer une personne par groupe dans chaque commission. Rendez-vous compte. Annoncée d'emblée, cette motion n'apporte rien du tout de nouveau pire, elle laisse encore plus de doutes pour nos successeurs. Des discussions très longues, a eu lieu à plusieurs reprises lors de nos premières rencontres entre chefs de groupe.

Je répète ce que j'ai annoncé depuis le début, il est important de pouvoir s'appuyer sur un règlement pour définir ce que l'on peut ou non faire. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et ce ne sera pas le cas non plus avec cette motion, telle que présentée. C'est pourquoi le groupe UDC, dépose un amendement à cette motion que vous pouvez découvrir au beamer.

La proposition est la suivante : article 10.1 serait intégralement conservé mais une phrase : soit en cas d'égalité du nombre de membres par groupe, c'est le pourcentage obtenu lors du scrutin qui prime pour répartir un siège éventuellement en ballottage dans une commission ou au Bureau. Chaque groupe politique a droit à au moins un membre par commission, pour autant qu'il en désigne un. Cette proposition, elle a le mérite d'être claire, nette et précise; c'est ce qu'on attend d'un règlement. Il n'y a plus de libre interprétation comme aujourd'hui ou comme le propose le groupe socialiste, il est important pour nous de clarifier la situation une bonne fois pour toutes afin que les répartitions de sièges ne se jouent plus à pile ou face mais de façon purement mathématique, tout comme la répartition du nombre de sièges par le groupe lors du scrutin lui-même. Merci d'accepter notre proposition plutôt que celle du groupe socialiste.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gex-Fabry.

Intervention de Vuille Côme: Monsieur le président, chères et chers collègues, tout d'abord je tiens à remercier le PS pour sa motion qui permet ainsi d'apporter dans le débat de ce jour les précisions qui sont nécessaires au sujet de l'article 10 de notre règlement.

Et si les élections lors de la séance constitutive se sont déroulées sereinement, il semblait demeurer une incompréhension de certains membres quant à l'application de l'article 10 du règlement.

L'article 10 alinéa un du règlement dit: «Dans tous les organes du Conseil général entre parenthèses, Bureau scrutateur et commission. La représentativité politique telle que résultant du scrutin de liste doit autant que possible être appliquée.»

Le PS aimerait rendre cet article je cite «plus explicite», ajoutant pour l'élection des membres du Bureau et des commissions, la représentativité politique doit être respectée en fonction du nombre de membres de chaque groupe. Pour les scrutateurs, chaque groupe en nomme un au minimum. Pour le PLR, l'article 10 alinéa un du règlement est clair : lorsque l'on parle du résultat du scrutin de liste, on parle bien du nombre de sièges que chaque partie a obtenu lors de l'élection. Il ne saurait être question de prendre en compte le nombre de suffrages exprimés. En effet, le nombre de suffrages à prendre en considération est une étape de l'élection et non le résultat final. Il suffit de lire l'article 198 b de la loi sur les droits politiques qui détaille bien qu'à la première répartition, je cite : le nombre total de suffrages de partis et divisé par le nombre plus un des sièges à attribuer. Le résultat ainsi obtenu est élevé au nombre entier immédiatement supérieur et celui-ci constitue alors le caution.

Ensuite, plusieurs répartitions pour attribuer les 45 sièges de notre Conseil en fonction de ses suffrages, le résultat final de l'élection du Conseil général, et bien la répartition des 45 sièges entre les différentes listes déposées et non la première étape de prise en compte des suffrages exprimés. Il ne viendrait d'ailleurs à l'idée de personne de prendre en compte un autre élément du calcul comme le quotient, par exemple. Prendre en compte les suffrages nous aurait par ailleurs pas tellement de sens si un parti ne réalisait pas le quorum. En effet, il aurait obtenu un certain nombre de suffrages exprimés. Or, les suffrages des listes éliminées sont comptés pour la détermination du caution, c'est l'article 198 a de la loi sur les droits politiques. Il n'aurait cependant aucun siège au Conseil général et donc aucun droit à une quelconque répartition au Bureau ou dans les commissions.

Ce qui précède démontre que la représentativité politique résultant du scrutin de liste au sens de l'article 10 alinéa un de notre règlement vise bien déjà à une répartition équitable dans les organes du Conseil général, les groupes qui le composent en fonction du nombre de membres, il s'agit de plus de répartir des personnes élues au sein des organes du Conseil général. Toute autre interprétation ne pourrait se justifier aux yeux du groupe PLR. L'article du règlement étant clair : interpréter faut-il le modifier pour le rendre plus explicite, comme le demande le PS ? Il faut rappeler ici que la modification du règlement du Conseil général n'est pas un acte anodin. En effet, un règlement doit être prévu pour perdurer au-delà des législatures. Il ne doit pas être adapté en fonction des particularités d'une législature. Il est justement la garantie qu'une majorité qui surviendrait un moment donné ne puisse modifier les règles du jeu en sa faveur à un moment particulier. C'est pourquoi il est soumis à des règles particulières de vote également. Je vous rappelle que l'article 42 alinéa deux de notre règlement prévoit ceci : toute modification doit obtenir l'approbation de la majorité absolue des membres présents du Conseil général.

Pour le groupe PLR, le règlement est donc suffisamment clair actuellement, si la motion du PS devait être acceptée et ensuite que la modification demandée ne réunissait pas par la réunion d'opposition et d'abstention, la majorité absolue lors du prochain plénum. Comment interpréter ce vote ?

CONSEIL GENERAL

Le règlement resterait inchangé et donc son interprétation la même, mais certains pourraient soutenir que le Conseil général a voulu exprimer son désaccord avec l'interprétation actuelle du règlement en refusant la modification demandée par la motion. En bref, cela n'apporterait que de la confusion alors que le fond de la motion PS veut ajouter des clarifications. Le but serait donc clairement manqué. Enfin, même si la motion était acceptée, les modifications proposées par le PS paraissent sujettes à discussion également. En effet, on ne voit pas en quoi la précision que le PS veut apporter amènerait plus de souplesse quant à la répartition des sièges en commission. Cette souplesse est déjà prévue dans l'article actuel, ajouter que je cite : «la représentativité politique doit être respectée en fonction du nombre de membres de chaque groupe.» Il semble au contraire, réduire cette souplesse en imposant un strict respect qui aboutirait à ce qu'un groupe ayant un seul siège de plus soit systématiquement privilégié.

De plus, la formulation du règlement actuel, qui peut paraître au premier abord non explicite, vise en réalité à couvrir toutes les possibilités. Aujourd'hui, un groupe est composé des conseillers généraux élu sur la même liste, c'est l'article un alinéa trois de notre règlement. Cela pourrait être différent, à Monthey ou Saint-Maurice, il faut par exemple, un nombre minimum de conseillers généraux pour former un groupe. Cela pourrait aboutir à des groupes qui ne sont pas identiques aux listes déposées par exemple à Saint-Maurice ou les élus PS siège avec le PLR. Laisser la formulation du résultat du scrutin de liste évite une modification de cet article en cas de modification de la composition des groupes.

Enfin, encore un mot sur les scrutateurs. Aujourd'hui, chaque groupe peut ont nommé un, avec l'amendement PS, on en fait une obligation. La loi sur les droits politiques n'en impose que deux qui devrait faire partie du Bureau. C'est par exemple le cas à Monthey. Dans ce cas, il ne pourrait y en avoir un par groupe en fonction du nombre de groupes, le Bureau pourrait également avoir une composition différente, par exemple, sept membres avec quatre listes. Une représentation équitable commanderait alors des compensations dans la répartition des sièges en commission ou des scrutateurs, cette souplesse et celle prévue par l'article 10 alinéa un actuelle. Les groupes doivent s'entendre ou au pire le plénum tranche lors de l'élection des membres. Le système fonctionne bien et cela a été prouvé au début de cette législature.

Pour conclure, le groupe PLR remercie le PS pour ce débat et le partage de son analyse claire du règlement actuel. En nous exprimons aujourd'hui, nous laisserons également une trace dans le PV mot-à-mot si des doutes sur l'interprétation de cet article devrait survenir dans une législature future. Toutefois, à l'issue de ce débat, nous demandons le retrait de la motion. Si celle-ci devait être maintenue, nous la combattons pour les raisons évoquées, à savoir éviter de rajouter de la confusion ou des restrictions que la modification soit acceptée ou non par rapport à la situation actuelle, et je termine enfin en rebondissant sur ce que l'UDC propose. On ne peut déposer un amendement sur une motion. Aujourd'hui, on est au stade de la motion. Au contraire, si vous voulez déposer un amendement, il faudrait accepter la motion du PS et puis, ensuite, quand on ouvrirait la discussion vous proposeriez un amendement qu'on votera sur différentes versions de l'article de l'article 10 alinéa un, mais dans tous les cas si la motion est rejetée, il faudrait déposer une autre motion mais aujourd'hui on vote sur la motion qui est déposée on ne va pas voter sur un amendement sur une motion. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci pour ces informations. Mme Vetter Chantal.

Intervention de Vetter Chantal: Chantal Vetter pour les Verts. Effectivement, la première partie laisse un flou et on estime aussi que la deuxième phrase est en inadéquation, en fait, avec l'article 7 alinéa 3 du règlement du Conseil général qui prévoit que les groupes politiques peuvent nommer un scrutateur. La nouvelle formulation ne nous semble pas plus convaincante que la situation actuelle. Nouvelle

CONSEIL GENERAL

proposition : les groupes seraient contraints de nommer des scrutateurs mais sans qu'ils ne soient définis une limite maximale du nombre de scrutateur. Il va y avoir un problème juridique avec 2 articles du règlement du Conseil général qui se contredisent. En tout cas, nous pensons que l'arrangement entre les partis déterminera le nombre de scrutatrices et scrutateurs.

Nous espérons qu'une solution équitable, puisse toujours être trouvée entre les différents groupes en dehors de tout règlement et nous proposons ainsi de rejeter la motion proposée.

Intervention de Sotillo José: On accueille Mme Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC, le groupe PDC combat également cette motion. Nous estimons en effet, qu'une révision partielle du règlement du Conseil général, telle que proposée dans cette motion, ne clarifie pas suffisamment les choses et ne permet pas d'éviter tout conflit quant à la répartition des sièges dans les commissions à l'avenir.

Nous pensons, en effet, qu'il n'est pas possible de régler toute situation dans le règlement du Conseil général et misons sur le bon sens des conseillers généraux pour résoudre ce type de problèmes. S'il devait à nouveau se poser à l'avenir.

Intervention de Sotillo José: Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La motion est donc combattue et je clos la discussion et peut encore s'exprimer la première signataire.

Intervention de: Tissières Isabel : Je demande si l'assemblée veut bien nous accorder cinq minutes en fait pour débattre.

Intervention de Sotillo José: La séance est suspendue trois minutes. Bien je vous demanderai de reprendre vos places. Voilà, nous reprenons la séance sur la motion sur l'article 10.1 du règlement du Conseil général. Merci pour le respect de cet échange.

Intervention de Tissières Isabel: Mme Isabel Tissières pour le parti socialiste. Je vous remercie pour vos différentes interventions suite aux dernières élections et aux dernières discussions animées qui avaient eu autour de cette question de ce point du règlement. Pour le parti socialiste il était important d'ouvrir le débat et faire en sorte que ce problème ne survienne pas à l'avenir. Nous souhaitons remercier grandement Monsieur Vuille et le PLR pour votre intervention qui finalement montre que le l'article 10.1 du règlement ne laisse pas vraiment place à l'interprétation. Vu le fait que notre motion n'a finalement pas lieu d'être, nous la retirons.

Intervention de Sotillo José: La motion 6.2 est donc retirée. Maintenant point 7, les postulats. 7.1 Le plan climat communal. Madame Morisod, première signataire, vous avez la parole.

CONSEIL GENERAL

7. Postulats

7.1 Plan climat communal

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour le groupe des Verts. Je ne vais pas vous lire ce postulat que vous avez toutes et tous reçu. Je vais juste vous résumer en quelques mots pourquoi nous avons jugé nécessaire de proposer à la commune de se doter d'un plan climat, alors qu'elle est labellisée « Cité de l'énergie ». De multiples exemples présentés dans ce postulat vous ont permis de comprendre les nombreux domaines que la commune pourra intégrer dans les projets futurs qu'elle souhaite réaliser et également lors de ses nombreuses prises de décision.

Dans le postulat, nous sommes très satisfaits que la commune est sur le point d'atteindre le label « Cité de l'énergie Gold ». Il ne faut pas voir un plan climat communal comme identique à la cité de l'énergie mais comme un supplément à celle-ci. En effet, les actions mises en place pour un plan climat communal visent à étoffer la réflexion et la réalisation des mesures nécessaires pour tendre vers une société plus durable et plus résiliente. Un plan climat englobe les actions de la cité de l'énergie. Ensembles, ils renforcent les domaines encore non étudiés ou exploités pour à la fois, réduire la consommation des énergies fossiles et améliorer les réseaux de transports publics et cyclables, ce qui se fait en partie actuellement, mais également pour avoir une vision globale et permanente pour tous domaines de réalisations de projets ou de choix. Que ce soit pour les milieux naturels agricoles et culturels, la manière de consommer, la protection de la santé des habitants, la gestion des cours d'eau, l'aménagement du territoire, la prévention des dangers naturels, etc. Vous l'aurez compris, se doter d'un plan climat communal sert à compléter les actions de la cité de l'énergie dans des domaines encore non pris en compte pour lutter contre le réchauffement climatique, la perte massive de la biodiversité et des écosystèmes et protéger la santé des habitants.

Un plan climat communal n'exige pas l'obtention d'un label. Il permet à la commune de se fixer des objectifs clairs, atteignables et réalistes. Qu'elle est libre de mettre en place sans contraintes financières particulières.

Le groupe des Verts demande donc à la Municipalité d'étudier la faisabilité de se doter d'un plan climat communal et de se donner les moyens pour atteindre les objectifs qu'elle se sera fixés. Nous vous incitons donc, Chers collègues, à soutenir ce postulat. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Morisod. J'ouvre donc la discussion générale.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC. Notre groupe combat ce postulat. Chaque petit pas visant à diminuer notre impact sur l'environnement ne doit bien sûr pas être sous-estimé. Nous accordons toutefois une importance particulière à la corrélation entre la lourdeur administrative engendrée par les mesures proposées et leurs réels effets sur le climat et l'environnement. De plus, différents outils ont déjà été mis en place par le Conseil municipal. Je pense notamment au label « Cité de l'énergie » ou au plan directeur vélo.

Nous souhaitons toutefois rendre attentive la Municipalité à l'importance d'analyser chaque décision importante sous l'angle des conséquences environnementales, même si cela est probablement déjà fait. En l'espèce, nous ne sommes pas convaincus par les effets positifs de cette proposition sur le climat, raison pour laquelle nous la combattons.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vanay Guillaume: Guillaume Vanay pour le groupe UDC. Comme le relève le groupe des Verts, Collombey-Muraz ne mâche pas ses efforts en matière d'économie de consommation d'énergie et nous nous en réjouissons également. Seulement, le groupe UDC est d'avis qu'il ne faut peut-être pas non plus en perdre la tête. Avec les efforts déjà consentis par notre commune suite au travail quotidien mené par notre Municipalité, un plan climat est, selon nous, disproportionné en l'état pour Collombey-Muraz. Avec le label « Cité de l'énergie » respectivement, le futur label « Gold », la Municipalité aura prouvé son engagement continu en faveur d'un mode de vie toujours plus propre et modèle.

Pour donner un exemple particulier, celui de l'agriculture, il est relevé dans le postulat que je cite, : « Séquestrer du carbone dans les sols agricoles, adapter l'agriculture aux changements climatiques ». Eh bien, pour cet exemple sur la séquestration du carbone, si le peuple avait voté oui aux initiatives touchant directement l'agriculture hier, cela aurait directement impacté négativement ce postulat puisqu'en évitant l'utilisation des pesticides, l'agriculteur sarclant son champs à multiples reprises, créait ainsi au contraire une minéralisation de la matière organique présente dans le sol au lieu de conserver ledit carbone. Fort heureusement, et merci encore à la clairvoyance des Suissesses et des Suisses et particulièrement à nos électeurs de la commune qui ont refusés à plus de 80% les 2 initiatives anti-agricoles, il n'en est rien.

Pour les autres catégories nous sommes d'avis que, pour la mobilité, la tendance est déjà dans l'encouragement aux transports publics et au covoiturage. Pour l'énergie, les efforts pour diminuer les charges sont constants. Pour l'aménagement du territoire, les zones communales sont réfléchies et les îlots de chaleur déjà combattus dans les possibilités des dossiers. Les milieux et ressources naturelles, l'esprit et la pratique est plus sur l'économie et la bonne conscience que la dilapidation. Santé, respectivement transports en commun, la tendance est tout de même plus à l'efficacité énergétique que le concours du plus sombre halo de fumée d'échappement. Les ressources naturelles, la protection des biens et des personnes est la priorité de tout le monde aujourd'hui déjà, et est en constante surveillance. Consommation. La nature humaine guidée par le porte-monnaie est davantage coupable de la consommation en carbone que les quelques manifestations organisées chez nous. De là à dire que nous sommes nostalgiques du tracteur pulling, il n'y a qu'un pas. J'arrêterai ici l'énumération des exemples tant il y en a. En finalité, nous combattons ce plan climat qui nous paraît disproportionné aujourd'hui. A donner parfois trop la main, on se ferait manger tout le bras. Laissons la Municipalité travailler dans le sens qui a déjà été amorcé et faisons lui confiance pour le bien de ses concitoyennes et concitoyens. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Doval Manu: Manu Doval pour le PLR. Nous avons pris connaissance de ce postulat et considérons que l'ensemble des points qui en ressortent sont importants voire essentiels pour notre commune. Toutefois, nous considérons que ce plan est déjà existant sur notre commune, certes il ne s'appelle pas plan de climat communal mais « objectifs du conseil communal ». Si nous prenons différents exemples cités dans le postulat :

Mettre en place une politique de stationnement => objectif du CM

Energie => Egalement l'un des objectifs du CM avec l'éclairage public, l'encouragement à la mise en place de panneau solaire

Dangers naturels => une carte des dangers naturels est déjà existante

Je ne vais pas tous les citer, mais je pense que vous m'avez compris. Dès lors, nous estimons sur cette thématique qu'il serait plus judicieux de déposer des postulats points par points et non pas en bloc afin d'éviter des doublons avec les objectifs du CM.

Nous ne soutenons pas ce postulat.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: D'autres interventions ? Mme Tissières.

Intervention de Tissières Isabel: Bien que de nombreux éléments y figurant soient redondants avec ce que la municipalité a déjà mis en place ou est en train de développer, le groupe PS soutient de toute façon ce postulat de Mme Morisod et de son groupe. En effet, nous appuyons l'importance de ce postulat et au vu de l'urgence de la problématique, nous pensons qu'il est essentiel de s'assurer que tout ce qu'il est possible de faire à l'échelle communale soit fait.

Intervention de Sotillo José: Y a-t-il d'autres interventions ? M. le Président Olivier Turin.

Intervention de Turin Olivier: Merci Monsieur le Président du Conseil général, je vais m'exprimer à la place de Mme Sandra Cottet-Parvex.

Le conseil municipal tient à rappeler que chaque projet qui est mené intègre les notions de durabilité. Qui plus est, et tel que relevé par les postulants, le conseil municipal s'est doté d'un programme de politique énergétique ambitieux avec des mesures définies dans les différents domaines évoqués dans le postulat tels que l'énergie, la mobilité, l'aménagement du territoire, la sensibilisation et la communication

Il en est ainsi vrai dans les projets suivants :

Energie:

- programme de politique énergétique et plan d'action Cité de l'Energie basé d'une part sur l'efficacité énergétique (optimisation énergétique des bâtiments communaux, assainissement éclairage public) et d'autre part sur la promotion des énergies renouvelables (extension CAD, installations PV sur les bâtiments communaux, appel d'offre groupé PV pour les particuliers)
- adoption du standard Bâtiments 2019 pour les constructions et rénovations publiques
- élaboration en cours d'un plan directeur des énergies (mandat CREM/Navitas consilium)

Mobilité:

- mise en place du bus d'agglomération (augmentation de la fréquence et de la desserte)
- élaboration du plan directeur des circulations et du plan directeur vélo qui va permettre la mise en place d'une politique de mobilité durable et ambitieuse relative au transport multimodal, à la promotion des transports publics et de la mobilité douce utilitaire et de loisirs

Aménagement du territoire:

intégration des aspects énergétiques dans le plan de zone / RCCZ actuellement en cours de révision

Milieux et ressources naturelles:

- eau potable: rénovation des captages, optimisation des pompes de refoulement, planification et mesures en cours pour la réduction des eaux claires parasites sur le territoire communal
- eaux usées: rénovation et extension de la STEP

Gestion des déchets: politique dynamique et active dans le recyclage et la valorisation des déchets (valorisation thermique et énergétique des déchets, collecte déchets verts, GastroVert professionnel et privés)

CONSEIL GENERAL

Dangers naturels:

carte des dangers et PGEE

Santé :

label Commune en santé

Communication / sensibilisation:

- communication régulière autour de la thématique du Développement durable (journal communal, site internet)
- actions ponctuelles: Fugue Chablaisienne, Festival de la durabilité,...

Le Conseil municipal est d'avis qu'il possède déjà tous les outils nécessaires permettant de tenir compte des aspects liés aux changements climatiques à travers les différents plans directeur et les mesures relatives aux domaines mentionnés par les postulants.

Dans ce sens, le Conseil municipal combat ce postulat.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur le Président de commune. Peuvent encore s'exprimer la première signataire et le Conseil municipal avant le vote. Le postulat est donc combattu. Nous passons au vote. Les conseillères et conseillers généraux qui rejettent ce postulat sont priés de lever la main.

C'est donc avec 20 voix contre, 9 pour et 0 abstention que le postulat est rejeté. Nous passons au point 7.2 Pour une place de rencontre et de jeux sur l'un des sites des anciennes carrières (Barme/Croire), parti socialiste, Monsieur Patrick Oberson, premier signataire, vous avez la parole.

7.2 Pour une place de rencontre et de jeux sur l'un des sites des anciennes carrières (Barme/Croire)

Intervention de Oberson Patrick : Patrick Oberson pour le parti socialiste. Donc, la crise sanitaire liée à la pandémie que nous vivons depuis maintenant plus d'un an, nous a fait nous rappeler et comprendre l'importance de la vie sociale et des contacts humains. Il est important que notre commune dispose d'un espace en extérieur qui serait à la fois une place de rencontres, de jeux et pourquoi pas une place de pique-nique, pour enfants de tout âge, piste de pétanque et terrain de sport par exemple. Un nouveau lieu de rencontre et de réunir les générations. 2 lieux pourraient être envisagés, cela permettrait de les assainir et de les rendre accessibles.

Les carrières Barme et Croire sont intéressantes et ceci pour leur proximité tant avec un secteur densément peuplé qu'avec la nature. Elles sont de par leur taille, très intéressantes et permettraient donc la venue d'un projet ambitieux. Elles pourraient servir de lieu de découverte pour les jeunes et moins jeunes générations de notre patrimoine industriel. Il y a des merveilleuses essences de bois qui peuplent la forêt adjacente. Le plan de zone devrait être remis à jour prochainement, opportun de développer ce projet dès maintenant.

Ces sites actuellement sont clairement à réhabiliter, les rendre à la population est ce qui nous importe le plus. Nous demandons donc une étude sur les sites des carrières afin de déterminer si ces lieux peuvent être rendus à la population.

Intervention de Sotillo José: Merci M. Oberson. M. Doval.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Doval Manu: Manu Doval pour le PLR. Suite aux informations transmises par le CM, nous estimons qu'il est prématuré d'effectuer cette étude. Nous sommes à 100% convaincu par le projet, notre commune a besoin de lieux de rencontre qui vont dans l'idée de ce postulat. Mais sachant qu'un projet de remblayage est prévu pour les années à venir, et que les zones qui permettent de déposer des matériaux sont de plus en plus rare nous devons garder cette option pour le futur. De plus ce sera une source de revenu à ne pas négliger pour notre commune (100'000 m³ à 20.-). Pour toutes ces raisons nous ne soutenons pas ce postulat.

Intervention de Sotillo José: Y a-t' il d'autres interventions ? Je passe la parole à la Municipalité, M. Alexis Turin.

Intervention de Turin Alexis: M. le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux, la presse, chers collègues. Je ne sais si on intervient au bon moment ou pas mais je trouve que c'est peut-être intéressant qu'on donne nous peut-être notre avis du côté de la Municipalité comme ça nous pouvons peut-être apporter des éclaircissements et enrichir le débat avant que vous répondiez, chaque groupe. Alors, merci aux postulants pour le dépôt de cette intervention, nous partageons tout à fait ces mêmes préoccupations et nous sommes aussi d'avis que ces secteurs doivent être rendus. Vous me direz bon bah vous soutenez ce postulat et bien non! Nous ne sommes pas pour le postulat mais vous allez comprendre pourquoi, vous avez déjà un brin de réponse dans les objectifs de la législature, puisqu'on parle des anciennes carrières de la Croire et de la Barme mais on dit qu'il faut suivre le remplissage et planifier leur réaffectation. Alors quelques informations par rapport à ces sites. Un rapport au secteur de la Barme y a effectivement actuellement un énorme projet de remplissage de cette décharge où si le projet aboutit on pourrait stocker 250'000 m³ de matériaux.

C'est le projet qu'on aimerait mener avec la Commune de Monthey. Notamment dans cette perspective de la possibilité de renflouer environ 60'000 m³ dans le cas du chantier de déplacement des voies de l'AOMC on sait que ce n'est pas un chantier qui va démarrer demain mais c'est planifié actuellement entre 2024 et 2027, puis ensuite à raison de 20'000 m³ par année, ce qui fait un certain nombre d'années pour arriver à 50'000m³. Au niveau du site de la Croire peut-être certaines et certains d'entre vous s'en souviennent il y a eu un concours au début des années 90 pour ce réaménagement de ce site pour le rendre à la nature et puis aussi à des places de détente pour notre Commune.

M. Pascal Bérod, déjà lui, qui avait remporté ce concours et l'idée était au final d'aboutira à 3 places qui avaient une forme de colombes qui permettait avec un certain éclairage d'avoir une image assez sympathique du village de Collombey.

Force est de constater que quasi 30 ans plus tard, le site permet toujours de recevoir encore environ 100'000 m³ de matériaux et qu'il n'est pas possible d'envisager des aménagements qui paraissent compliquer tout nouvel apport de matériaux

Le Conseil municipal partage aussi l'avis des postulants selon lequel ces sites pourraient servir d'espace de rencontre et de jeux.

Toutefois, il est d'avis qu'il est prématuré de mettre en route une étude sur ces sites, compte tenu du laps de temps encore nécessaire pour combler les anciennes carrières, soit plusieurs années.

Dans ce sens, il combat le postulat.

Intervention de Sotillo José: J'ai pris note à l'avenir de donner la parole à la Municipalité après le premier signataire afin de donner les informations au goût du jour. D'autres interventions ?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Suite aux diverses explications, notamment de la Municipalité, nous combattons également ce postulat.

Intervention de Sotillo José: D'autres interventions ? Madame Vetter.

Intervention de Vetter Chantal: Chantal Vetter pour le groupe des Verts. Le groupe des Verts est favorable à ce postulat, je pense que même s'il y a des projets actuellement de remplissage de ces carrières, il y a quand même une idée de voir plus loin déjà, de faire un plan, après le remplissage, qu'est-ce qui pourrait être fait dans ces cas-là, aussi d'adapter le remplissage.

Intervention de Sotillo José: Y a-t-il d'autres interventions ?

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC. Notre groupe combat également ce postulat et rejoint les explications données par le PLR.

On ne s'oppose pas à l'idée de fond mais on estime qu'il faudra en rediscuter en temps opportun.

Intervention de Sotillo José: D'autres interventions ?

Intervention de Clivaz Cherryl : J'aimerais rebondir sur l'information donnée par la Municipalité à propos du remplissage de la carrière. Il ne faut pas oublier qu'on en a une pas loin de chez nous à Massongex exploitée par Famsa, ils ont des millions de m³ à remplir ce qui n'est pas anodin.

Tous les déchets seront stockés donc on a aucune garantie suivant les chantiers que les déchets soient mis ici, dans notre site. Il faut aussi penser à notre population, à part le Bochet ou la Cassine et le plan des Chauderets qui attend toujours une mise en œuvre, on a rien à offrir à notre population actuellement.

Intervention de Sotillo José: Je clos la discussion. Peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le Conseil municipal avant le vote. Merci de se lever. Pour une place de rencontre et de jeux sur l'un des sites des anciennes carrières Barme/Croire les conseillères et conseillers généraux qui approuvent ce postulat sont priés de lever la main. Conseillères et conseillers généraux qui refusent ce postulat. Merci.

Le postulat 7.2 pour une place de rencontre et de jeux sur l'un des sites des anciennes carrières est refusé, 29 voix contre, 3 voix pour et 0 abstention. Pardon.

Nous passons au point 7.3. M. Doval.

7.3 Valoriser nos producteurs et artisans locaux

Intervention de Doval Manu: Manu Doval pour le PLR.

J'ai pris le temps d'aller relire les postulats et interpellations déposés par les différents groupes lors des dernières législatures. On constate que le 12.10.2015 le groupe PDC par Didier Sallin dépose une interpellation concernant la promotion économique. Puis le 26.03.2018, le groupe PLR via son chef de groupe Thomas Birbaum dépose également une interpellation concernant la promotion économique. Dans les deux cas, les réponses sont à mon avis relativement vagues et aujourd'hui les résultats ne sont pas réellement concrets. Preuve étant, aux derniers bilans de législature du Conseil municipal, soit en 2016

CONSEIL GENERAL

et 2020, la promotion économique étant chaque fois le point noir du bilan, point noir reconnu par le Président de commune. Aujourd'hui le 14.06.2021, nous sommes plus précis et déposons un postulat afin de valoriser nos producteurs et artisans locaux. C'est également de la promotion économique, mais plus ciblée, qui a pour but d'aider les entreprises présentes sur notre commune tout de suite, et nous insistons là-dessus. Pourquoi ce postulat ?

A mon sens il faut le prendre sur deux axes :

1. Une, deux, trois fois par semaine sur les réseaux sociaux nous pouvons voir des questions de la population demandant ou nous pouvons acheter tel ou tel produit. C'est la preuve que premièrement la population cherche à acheter local, mais également qu'elle n'a pas connaissance des possibilités offertes par les producteurs locaux de notre commune.

2. Le deuxième axe est celui des producteurs. Quels sont les moyens que nous pouvons leur donner afin de les mettre en avant et de les rendre visible de la population. Certes vous pouvez me dire que c'est à eux de faire leur marketing, et évidemment je vais vous répondre que oui. Nous ne cherchons pas à que le Commune leur mettent à disposition 300m² de magasin afin qu'ils vendent leurs produits, mais simplement qu'elle puisse les mettre en avant et le rendre visible de la population.

De quelles façons ? Voici quelques exemples :

- une carte interactive sur le site de la commune.

1. Je cherche des pommes de terre => tels endroits
2. Je cherche de la viande séchée => tels endroits
3. Je cherche des oeufs => tels endroits

- Une brochure-papier peut également être éditée avec la liste des producteurs sur notre territoire, distribuée à tous les ménages.

Croyez-moi ce n'est pas compliqué à mettre sur pieds et la demande est présente.

1er confinement, pic de contagion, les achats du terroir explosent, la population achète chez le producteur local. C'est bon pour les comptes de la commune car l'argent des citoyens reste dans la commune.

Aujourd'hui la situation s'améliore et on remarque que l'engouement pour le terroir et les achats locaux diminuent. C'est maintenant que nous devons intervenir et les rendre visible.

Si ça marche et qu'on constate l'efficacité de ce modèle, on pourrait imaginer d'aller plus loin et élargir ce système aux entreprises et indépendants proposant des services de tous genres.

Je suis convaincu qu'il y a un réel besoin aussi bien au niveau de la population qu'au niveau des producteurs et j'espère avoir votre soutien afin qu'on puisse soutenir à notre tour nos voisins producteurs.

Intervention de Sotillo José: M. Mikaël Vieux vous avez la parole.

Intervention de Vieux Mikaël: Merci. Par rapport à ce postulat PLR. Donc en fait dans le cadre de la promotion économique de notre commune, le Conseil communal s'est penché par rapport à ce que c'est la promotion pure et dure. On s'est posé les questions suivantes, c'était en fait de savoir quelles suites données à un projet comme local.19 qui était venu l'année précédente quand on avait mis en place ce projet local.19 en présentant cette solution en sachant que c'est un début par rapport à cette situation. Or, en fait malheureusement, la population avait pas un grand engouement à soutenir en locaux plus que malheureusement peu de bon ont été vendus, donc on est un peu surpris par rapport à cette population qui a été plutôt freiné à vouloir soutenir leurs proches donc le montant de 40'000 francs mis en jeu est toujours là aujourd'hui. On va mettre encore une couche sur ce projet, on va essayer de voir qu'est-ce

CONSEIL GENERAL

qu'on peut faire, on a relancé la machine. Avec la réouverture récente des cafés-restaurants, les citoyens n'ont jusqu'à ce jour pas encore pu vraiment utiliser les bons. Comment venir en soutien à l'économie en ces temps difficiles et à quel coût ? Aussi, quand on a mis local-19 en place, certaines personnes nous ont dit : Mais on est aussi là nous, il n'y a pas que les commerçants. Dans tous les travaux qu'on fait au niveau de la commune, on essaie vraiment de donner le travail local, sans être évidemment en porte-à-faux avec notamment la loi sur les marchés publics. Je pense que ce postulat est trop ciblé et qu'il ne nous donnera pas vraiment une vision globale sur la question du soutien à l'économie locale, qui ne doit pas passer seulement par la visibilité. On pense vraiment que sur ce point-là, on doit aller plus loin dans la réflexion et présenter d'autres concepts, d'autres solutions. On veut par là vraiment faire une analyse globale et beaucoup plus large. C'est pourquoi le Conseil communal combat ce postulat et reviendra devant le Conseil général avec un concept plus large, plus global avec une réflexion sur l'ensemble.

Si on fait ce projet-là, cela va nous coûter. Mais c'est vrai que malheureusement, aujourd'hui nous avons sur la plaine une agriculture assez spécifique, c'est aussi une agriculture qui ne travaille pas vraiment au détail. Certes, on a de la chance d'avoir des agriculteurs qui aujourd'hui, ont la capacité de pouvoir vendre une partie de leur production au détail, on peut penser à la famille Lattion avec les asperges, à la famille Arlettaz avec les œufs, à la famille Angst avec le riz, etc. Reste, que c'est plutôt grâce aux réseaux sociaux que ça fonctionne assez bien et il n'est pas certain que dans ce contexte, un soutien octroyé par la collectivité publique améliore ce type de commerce, comme il n'est pas certain d'ailleurs que ce soit le rôle premier d'une collectivité publique de faire la promotion de production privée. Donc il n'y pas là vraiment un combat contre l'idée mais vraiment dans l'envie du Conseil de venir devant vous avec un projet global est beaucoup plus étendu.

Intervention de Sotillo José: J'ouvre donc la discussion générale. Monsieur Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry. On a longuement discuté de ce postulat qui, dans son intitulé est tout à fait louable. Néanmoins, le groupe UDC combattra le postulat.

Intervention de Sotillo José: D'autres interventions ?

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le PDC. Suite aux explications qui ont été données par la Municipalité, notre groupe propose au PLR de retirer son postulat, si ce n'est pas le cas, la majorité du groupe s'y opposera car il estime qu'il est trop réducteur.

Intervention de Sotillo José: D'autres interventions ?

Intervention de Fauquet Lucie: Bon, on a vu avec le Covid, les gens cherchent de plus en plus à aller chez le voisin plutôt que dans les grands supermarchés. Une mise en évidence des commerces locaux par le biais par exemple d'une liste permettrait effectivement une belle visibilité, non seulement pour l'achat mais aussi pour des places d'apprentissage. Le postulat étudie la faisabilité, c'est dire que cela amène à la réflexion sur d'autres solutions de soutien et donc, on n'est pas en désaccord avec ce que Monsieur Vieux vient d'expliquer puisqu'il s'agit justement de réfléchir à un concept plus global.

Intervention de Sotillo José: D'autres interventions ? Le postulat étant combattu, je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le Conseil municipal avant le vote.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Doval Manuel: Manu Doval pour le PLR. J'ai bien pris note de toutes vos remarques et j'aimerais répondre rapidement à certains points.

Vous dites que déterminer certaines catégories, c'est trop ciblé mais l'objectif est justement de cibler pour voir s'il y a un réel besoin, si ça marche, si la population souhaite avoir ce genre d'informations et puis ensuite pouvoir s'élargir sur d'autres produits. Donc, en fin de compte, on n'est pas contre la promotion économique du Conseil communal. Mais on est là pour leur donner des pistes et puis, leur dire, maintenant il faut y aller. Il faut bouger parce que ça fait déjà quelques années où oui, on entend promotion économique, on entend, on donne des coups de main, mais en fin de compte, il n'y a pas grand-chose, il n'y a pas du concret. Ça, c'est la première chose. Ensuite, au niveau du coût, c'est une carte interactive, c'est contacter les producteurs, savoir si oui ou non t'es intéressé, voilà, on met une plate-forme à disposition sur le site et en fait chaque personne, chaque habitant peut aller sur ce site est consulter, par rapport à ce qu'il veut acheter qu'il peut acheter. Alors, on a tous en tête les œufs, le riz, ceux qui font très bien leur pub. Il y a sûrement d'autres petits commerçants ou producteurs avec du miel ou avec autre chose qu'on n'entend pas parler et puis, s'ils ont cette possibilité-là, on va pouvoir les mettre en avant.

Local-19, un quart de bons vendus, je veux pas faire la comparaison mais via mon job on a fait pareil et les résultats sont totalement différents. Donc, à mon avis, il y a quand même un besoin et il y aura peut-être une communication différente à faire ou une autre façon. Mais je pense que ce besoin est existant au niveau de la population et au niveau des commerçants.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Doval. Est-ce que le Conseil municipal désire encore prendre la parole ?

Intervention de Vieux Mikaël: Oui, je voulais juste ajouter un point ou deux en fait, parce que ce postulat vraiment fixé sur les producteurs locaux et artisans. Donc, si le postulat est accepté, nous ferons le travail de toute façon. Mais on fait à l'étude et elle sera vraiment cantonnée aux producteurs et aux artisans. C'est pour ça que je disais avant, l'idée d'élargir ce point-là.

Monsieur Doval, pour rappel, la politique de la commune ces 8 dernières années, par rapport à la promotion économique n'avait jamais été axée sur la volonté de vouloir spécifiquement faire ce genre de projets. Qu'est-ce qui a déclenché ce genre de projets ? C'est vraiment l'économie avec cette pandémie, c'est ça qui a amené à faire ce genre d'actions. La politique de ces 8 dernières années était vraiment axée sur la promotion économique au sens large de savoir, d'aider la création d'emplois, de revoir la zone industrielle dans son ensemble, d'améliorer, de donner envie aux gens de venir sur place. Donc je pense que c'est un peu dur de dire que rien n'a été fait puisque la zone industrielle a été en 8 ans, contrôlée deux fois. Pendant 8 ans, nous avons été discuter avec les différentes entreprises et PME de cette commune, nous avons pu voir leurs activités, nous avons pu écouter leurs besoins, on a pu avancer avec cela. Il est clair qu'aujourd'hui, ce qui a freiné un peu tout ça, c'est le plan d'aménagement des zones qui, aujourd'hui, n'est encore pas en place puisqu'on avait la volonté de le finir l'année passée et qui n'est toujours pas en place. Et dans ce cadre du PAZ, on devait revoir le règlement. Le règlement pour savoir dans cette zone industrielle : Qu'est-ce qu'on veut amener ? Qu'est-ce qu'on peut faire ? Parce qu'aujourd'hui on est un peu pieds et poings liés. La définition de la zone nous contraint malheureusement de bloquer certains projets, certains développement de certaines entreprises, pourquoi ? Parce qu'on ne sait pas aujourd'hui où les mettre dans cette zone. C'est clair que ces dernières années, j'ai fait partie des gens qui ont avec le Conseil, trouvés des solutions pour devenir propriétaires, pour contrôler le sol. Donc il est clair que de ce côté-là, on a pu acquérir les terrains ex-BCV, ce qui nous a permis de pouvoir contrôler un peu notre

CONSEIL GENERAL

territoire, de pouvoir enfin commencer à faire une vraie promotion. Donc, oui, ça prend du temps, mais derrière dans l'ombre, on travaille, on fait les choses, et c'est clair que peut-être sur le papier et bien, vous ne voyez pas les résultats. Mais c'est clair que maintenant par rapport à ces terrains ex-BCV, on doit lier les développements économiques qui se font à côté, on va parler après du site de Tamoil, dans l'avenir, un gros développement, on doit trouver les concordances avec eux. On doit trouver des concordances avec Chablais Agglo, on doit trouver des concordances un peu avec tout le monde. Donc on préfère prendre notre temps que de partir tête baissée, dans un sens où malheureusement, on regrettera après. Mais c'est clair que maintenant on doit aller de l'avant et c'est sûr que ce plan d'aménagement des zones doit enfin être réalisé pour qu'on puisse vraiment maintenant travailler sur notre zone industrielle et la développer. Il y a des grandes discussions, où on a pu rencontrer énormément d'entreprises ces dernières années, qui sont venues nous voir en disant : Mais, j'ai envie de créer mon entreprise chez vous. On a énormément de mails de demandes puisqu'on est un peu la plaque tournante, les gens redescendent de Sion, les gens viennent de Lausanne puisqu'on est vite sur Lausanne, vite sur Fribourg, vite sur Sion et ainsi de suite.

Aujourd'hui, les gens ont envie de venir chez nous. Mais malheureusement, on a rien à leur proposer. Et de ce côté-là, je suis frustré, totalement frustré parce que j'aimerais vraiment pouvoir amener ce plus, discuter avec l'entreprise et créer des emplois à haute valeur ajoutée sur notre territoire communal.

Et malheureusement aujourd'hui, notre plan de zones fait qu'on doit dire non, on doit dire, attendez s'il-vous-plait. Pour ce postulat, il est clair que si vous acceptez, on fera l'étude sur les producteurs locaux et artisans. Volontiers, je prendrai contact avec les différents artisans et producteurs afin de voir avec eux quels sont leurs besoins.

Intervention de Sotillo José: Nous allons donc passer au vote du postulat 7.3 Valoriser nos producteurs et artisans locaux. Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent ce postulat sont priés de lever la main ? Les conseillères et conseillers généraux qui refusent ce postulat ? Merci. Des abstentions ?

Le postulat 7.3 est refusé avec 20 voix contre, 17 voix pour et 1 abstention. Nous passons au point 8 Interpellation. La procédure concernant les interpellations est la suivante : je passe la parole au premier signataire pour qu'il nous donne connaissance de son interpellation. Le Conseil municipal donne ensuite sa réponse, la discussion générale n'est pas ouverte, sauf demande de 5 membres ou d'un chef de groupe et vote du plénum. Enfin, l'interpellant a le droit de reprendre la parole pour indiquer s'il est satisfait ou non de la réponse donnée et motiver sa déclaration. Nous passons donc au point 8.1 Interpellation PDC, centre du village de Collombey, premier signataire, Monsieur Emmanuel Gollut.

8. Interpellation

8.1 Centre du village de Collombey

Intervention de Gollut Emmanuel: Bonsoir à toutes et tous. Selon l'article paru le 27 février dernier dans Le Nouvelliste, le début de la réalisation du déplacement de la ligne AOMC dans le village de Collombey soit à bout touchant pour l'année 2023. Tout le monde s'en réjouit et moi le premier.

Cependant, dans ce même article il est dit que le projet d'un nouveau plan de quartier suivrait dans les années à venir. Dans 5 ans, 10 ans ou 14 comme pour celui que le peuple a refusé.

En attendant Collombey n'est toujours pas sur la liste des plus beaux villages de Suisse alors que nos voisins Vionnaz et Monthey en tête nous servent d'exemple. Nous savons que ce type de projet est un long

CONSEIL GENERAL

processus juridique et technique. Je trouverais dommageable de ne pas profiter de la synergie évidente entre ces 2 projets : la ligne AOMC et le plan de quartier. Idéalement, il faudrait coordonner les travaux sur la ligne AOMC et le projet du plan de quartier rejeté en votation populaire, plan de quartier non pas en l'état et qui serait remanié selon les vœux de nos concitoyens. L'idée serait de garder les mêmes bases et de faire un sondage populaire pour savoir ce qui a rebuté nos concitoyens dans le projet initial afin de le modifier en conséquence, un bâtiment de moins, un étage en moins, garder la maison de la cour, diminuer le nombre de places de parc en sous-sol, etc. Toutes les options doivent rester ouvertes. 2023 c'est demain, mais si notre commune mais l'énergie nécessaire pour bousculer les agendas, je pense qu'il serait possible de mener à bien ces 2 projets de manière coordonnée et offrir ainsi nos populations, un village plus accueillant de mon vivant surtout que le projet AOMC devrait se finir 2028. En conclusion, le groupe PDC étant préoccupé par l'aménagement du centre de Collombey, il demande à la Municipalité de répondre aux questions suivantes : Un nouveau plan de quartier est-il à l'ordre du jour ? Si oui, ce plan de quartier sera-t-il coordonné à l'aménagement de la route cantonale sans la ligne AOMC ?

Les citoyens seront-ils pris en compte dans ce nouveau projet ? Quelle est l'échéance prévue pour un tel projet ? Des améliorations intermédiaires sont-elles prévues ?

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin. M. le Président, Messieurs les conseillers généraux. Suite à l'interpellation d'une personne des plus fervente de la renaturation du centre du village de Collombey, on avait vu la campagne d'affichage impressionnante qui avait dans la propriété de Monsieur Gollut. Malheureusement, ça n'avait pas réussi à convaincre le reste de la population puisque, pour rappel, ce projet de plan de quartier qu'effectivement avait pris 14 ans d'élaboration a été refusé en votation populaire le 1er décembre 2019 à 55,3%.

Actuellement, il y a donc toute cette problématique du déplacement de la ligne AOMC mais il y a encore quelque chose d'impacté il y a un mandat qui est en cours pour la restructuration de la route cantonale depuis le pont couvert de Monthey jusqu' au rond-point du garage Ford de Collombey, rond-point qui se trouve à l'entrée de Collombey. Cette restructuration qui se fait aussi en lien avec la sécurisation de la ligne AOMC prévoit aussi des aménagements latéraux de part et d'autres et notamment nous avons profité de ce projet du côté de la municipalité pour réfléchir à incorporer à élargir le secteur un peu plus loin que la route.

Pour répondre à vos questions :

1. il n'y a pas de nouveau plan de quartier à l'ordre du jour ; le Conseil municipal n'a toutefois pas l'intention de laisser en l'état le Centre de Collombey, qu'il trouve peu attractif , pour faire suite à une demande du Conseil général, il est rappelé que le Conseil municipal s'était approché des propriétaires du terrain "Cardis", lesquels n'ont pas voulu donner suite à une éventuelle vente ;
2. comme à l'accoutumée, le Conseil municipal tiendra compte des préoccupations des habitant-e-s ; la forme de cette prise en compte dépendra du projet mis en route (atelier participatif, sondage, etc.) ;
3. le Conseil municipal entend pour l'instant mettre la priorité sur la révision générale du RCCZ et du plan de zone ; d'ici la fin de la législature, il va analyser la suite à donner à ce projet du Centre de Collombey ;
4. peu d'améliorations intermédiaires sont prévues, principalement en raison du fait que la Commune n'est pas la seule propriétaire du Centre de Collombey ; pour rappel, avec l'emprise prévue par le plan de quartier, la Commune n'était propriétaire que de la moitié environ des surfaces.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: Merci M. Turin. Est-ce que l'interpellant désire s'exprimer ?

Intervention de Gollut Emmanuel: Merci pour ces réponses. Alors je suis satisfait en partie dans le sens où je trouve dommageable, je répète de ne pas coordonner tant la nouvelle traversée du village avec ce plan de quartier. Je pense que ce sont deux projets totalement liés. On sait que ça va être long mais on sait que la ligne AOMC ça va durer de 2023 à 2028. Il me paraît fondamental de remettre prioritairement un nouveau projet de plan de quartier de Collombey en le liant avec le mandat d'étude parallèle de la route cantonale. Le village de Collombey le mérite.

Intervention de Sotillo José: Nous passons donc maintenant au point 9 de l'ordre du jour, à savoir "Les informations de l'exécutif".

Soit :

- Programme de législature 2021-2024
- Informations diverses

Je passe la parole au Conseil Municipal pour ces différents points.

9. Informations du Conseil Municipal

Intervention de Turin Olivier: Mesdames et Messieurs. Je vais donc présenter de manière relativement brève mais lorsqu'on parle d'un programme de législature forcément ça prend quelques minutes, notre tableau de bord pour l'ensemble de cette législature, vous le trouvez également sur le site internet de la commune. Et puis notre stagiaire David Weber va vous le projeter à l'écran. Nous nous sommes en effet fixés les lignes directrices en début d'année, lors de notre séminaire du début de législature, définies dans le temps et qui nous permettront d'aboutir aux objectifs que nous nous sommes fixés, sachant que ceux-ci peuvent évoluer et prendre des orientations alternatives en fonction des opportunités. La législature commence par la mise en route et l'achèvement de grands projets qui ont été planifiés cette dernière législature. Ceux-ci ne sont pas compris dans nos objectifs car en cours de réalisation ou même terminés, je citerai notamment en particulier la mise en fonction de la nouvelle caserne intercommunale des pompiers, la mise en fonction de la nouvelle STEP, le début des travaux du « boulevard » Clos Novex / Pré-Rayé. L'objectif principal de notre principe d'action sous-jacent à chaque thème relève de l'amélioration continue, je vous le disais de la qualité de vie dans nos villages et d'offrir des services de qualité à notre population. Nous avons élaboré une vision à l'horizon 2024 et l'avons déclinée pour 2021. Je vais commencer par mon dicastère, le dicastère « Présidence » qui comporte les secteurs « Personnel, administration & finances » ainsi que « Agglo et collaborations intercommunales ». Donc certains objectifs que je vais décrire par la suite pour ce dicastère, sont des objectifs continus dont la plupart impliquent l'ensemble des dicastères. Il s'agit d'abord de viser les 4,5 millions de marge d'autofinancement, qui est un objectif continu. En raison de l'évolution actuelle, nous pourrions même désormais prétendre à davantage, on l'a vu ce soir lors de l'analyse des comptes. Un des objectifs de législature du dicastère « Présidence » consiste à développer la digitalisation des services communaux et de développer une communication numérique active pour la population des services digitaux qui simplifie les opérations et qui simplifie donc la vie. Par exemple, le service de la population doit bénéficier à terme d'un guichet virtuel. La réservation de salles peut désormais se faire en ligne. Communication numérique active : Nous souhaitons mettre en place une gestion plus active des réseaux sociaux, un wifi performant et pour

CONSEIL GENERAL

l'ensemble de nos différentes salles et bâtiments communaux qui aujourd'hui se retrouvent avec des réseaux wifi très disparates et une couverture parfois insatisfaisante, vous l'avez peut-être expérimenté.

Nous souhaitons simplifier et unifier. Nous souhaitons aussi mettre en place un concept qui améliore la signalétique communale. Une meilleure indication des cheminements sur le terrain nous paraît nécessaire et devra accompagner d'une part les futurs cheminements notamment de mobilité douce, par optimiser la signalétique amenant aux lieux clés de la commune. Je pense notamment aux salles communales, au service social qui se situe à Muraz, etc. Mais aussi, et nous sommes bien placés ici pour en parler le réaménagement du complexe des Perraires qui date de plus de 40 ans maintenant. Nous voulons intégrer des aménagements qui répondront mieux aux besoins actuels et de ces prochaines années. C'est un projet qui est transversal, qui est en collaboration avec le dicastère de Véronique Chervaz en ce qui concerne les écoles mais aussi avec celui de Madame Natercia Knubel.

Nous souhaitons également accompagner la profonde mutation et nous en parlions auparavant, la profonde mutation que va subir le village de Collombey au travers de la modification du tracé AOMC et allons donc suivre le déplacement du tracé AOMC, qui est un objectif continu du Conseil municipal. Vous pourrez d'ailleurs prendre connaissance de la réponse à la question écrite de Noé Ruiz qui vous sera communiquée, lors de la prochaine séance du plénum du Conseil général, je ne vais pas m'y attarder. Vous dire simplement que nous participons à ce mandat d'étude parallèle qui s'appelle «MEP» conjointement avec Monthey qui est supervisé par le Canton qui va grandement modifier le visage de cette route RC 302 qui relie Collombey à Monthey. Donc ce MEP est accompagné d'une réflexion sur l'ensemble du centre de Collombey. Et puis, là, on a eu pour l'instant 3 projets, c'est encore pas des projets lauréats, on affine, on sélectionne des projets, on en a plus que 3 maintenant. Les 3 projets ont des alternatives différentes mais pour proposer quelque chose pour Collombey. C'est clair que ce projet, il va nous permettre de redéfinir les fonctionnalités du village, pas seulement le centre de Collombey mais ses fonctionnalités comment le village de Collombey-Centre peut respirer vers l'extérieur, mais également ses centralités et je le dis à dessein, ses centralités, ça veut dire qu'il y a un centre actuellement Collombey, c'est le centre qu'on connaît et il y a également un autre sens qui se profile, c'est Le Corbier. Mettre en place une vision d'accompagnement du pôle multimodal du Corbier est un objectif très important pour la suite. C'est pourquoi, conjointement au déplacement de cet AOMC, nous nous sommes fixé cet objectif pour le secteur du Corbier. Comme je vous le disais auparavant, pour savoir comment intégrer au mieux le secteur adjacent, le secteur du Corbier, avec ce pôle intermodal. Quelle vocation par exemple pourrait avoir ce nouveau quartier ?

Suivre le démontage de la raffinerie, c'est pas un objectif qui a été défini parce-que les travaux de démantèlement sont sur le point de débiter maintenant, de nombreux enjeux qui y sont relatifs apparaissent en termes de réaménagement du site de réaménagement intimement lié à notre nouveau PAZ. Nous avons d'ailleurs le même aménagiste qui réfléchit du côté de Tamoil à la mise en place d'un masterplan, ce qui favorise justement la meilleure des cohérences possibles pour notre développement industriel et notre promotion économique. On doit aussi lier notre bâti au Rhône d'ailleurs, soigner l'interface avec le village de Collombey-le-Grand, ne l'oublions pas Collombey-le-Grand mérite toute notre attention on le sait, on est bien conscients au Conseil municipal, raison pour laquelle on a aussi poussé pour qu'il y ait des coulées vertes qui relient ce village et le fassent respirer jusqu'au Rhône.

Le démontage de la raffinerie est aussi lié à la concrétisation du projet d'agglomération 4 pour cette année auquel nous participons actuellement. Ce projet pourrait vous être présenté lors de la séance du Conseil général de septembre ou en tout cas le proposer au Bureau du Conseil général. Puisque l'on parle de voies ferrées, il faut parler bien sûr de l'accompagnement de la concrétisation de la nouvelle halte CFF à Collombey-le-Grand qui s'intègre dans cette planification territoriale qui oriente bien sûr les concepts de mobilité douce.

CONSEIL GENERAL

Je passe maintenant au dicastère d'Alexis Turin, aménagement du territoire et constructions, il s'agit là d'achever la révision du règlement des constructions et des zones RCCZ ainsi que le PAZ qui y est lié. On a pour objectif de finaliser ce dossier dans les délais les plus brefs et réalistes possible afin qu'ils soient mis à l'enquête publique. Dans ce contexte nous nous sommes fixé comme objectif l'importance de maintenir les terres agricoles cadastrées dans le prochain PAZ, donc de ne pas perdre de terres agricoles. Il s'agit aussi de finir le remplissage des anciennes carrières de la Croire et de la Barne et de planifier leur affectation, ça vous le savez, on en a parlé juste avant, je ne vais pas m'y étendre. Nous voulons également planifier le réaménagement du secteur « Vers le Stand » Donc le secteur « Vers le Stand », c'est autrement dit le secteur où il y a les travaux publics, aux Brêches, où il y a l'éco-point centralisé maintenant. Le déménagement qui a eu lieu tout dernièrement de la caserne, direction la nouvelle caserne, les besoins des travaux publics qui sont maintenant grandissants nécessitent une réflexion générale d'aménagement de l'ensemble de ce secteur en incluant toutes les composantes. Concernant maintenant le dicastère de Sandra Cottet-Parvex qui s'appelle « développement durable et mobilité », il s'agit, vous avez bien compris encore ce soir d'obtenir le label « Cité de l'énergie Gold » par la mise en place de son plan d'action. En 2021, nous démarrons la planification énergétique territoriale et réalisons le projet d'appels d'offres groupées pour les panneaux photovoltaïques chez les privés. Dernièrement, un communiqué de presse est sur le site internet de notre commune.

La mobilité douce et les différences traversées vertes à travers notre territoire qui relient les zones bâties de notre commune est une réelle préoccupation.

Par exemple, la réflexion en vue d'améliorer l'axe de mobilité douce Charmette-Plavaux, soit sur le secteur du garage Ford et de place de la Charmette. Donc, depuis la Charmette, jusqu'au secteur de la Raiffeisen. Nous voulons aussi durant cette législature réaliser un cheminement de mobilité douce à la route Saint-Didier, là on parle plutôt de porosité transversale ainsi qu'un cheminement de mobilité douce, des Plavaux direction Illarsaz et le Rhône. Donc, en continuité de celui que je vous parlais avant qui allait jusqu'à la Raiffeisen. La composante biodiversité n'est pas non plus mise de côté. Je vous disais auparavant, la prise en compte de l'amélioration de cette biodiversité des milieux bâtis et non bâtis figure dans les principes d'action de notre Municipalité, on peut inclure ouvrir des opportunités et des entretiens différenciés de secteurs, notamment, on analyse la faisabilité de la renaturation du canal de plaine des Glariers, ça c'est en lien avec le projet paysage de notre commune qui fait une large place à la favorisation de la biodiversité. Maintenant, concernant le dicastère Natercia Knubel et qui est nommée « Vie en commun », il s'agit de mettre en place une politique de la jeunesse. Pour cette année, il est prévu la mise en place d'animations socio-culturelles dès la rentrée scolaire 2021. Toujours pour 2021, et bien, il s'agit de mettre en place des études préliminaires en lien avec la politique des aînés en collaboration avec le BRIC, c'est le Bureau Régional d'Information et de Coordination en faveur des aînés. Le maintien des subventions communales ciblées et le soutien logistique aux sociétés locales. En ce qui concerne la politique culturelle, dont le lien avec les pendants culturels régionaux, nous souhaitons mettre en place des synergies avec les autres offres culturelles régionales. Par rapport aux investissements que nous pourrions consentir durant cette année 2021, la mise en place de la zone sportive et de loisirs des Plavaux. Donc un objectif très très ambitieux que nous nous sommes fixé ayant pour but d'offrir à la population et aux sociétés locales, un périmètre structuré, diversifié en termes d'offre en activités de sport et de loisirs. Mais pour ne pas créer de doublon avec notre commune voisine, et bien nous planifions cela en parfaite complémentarité avec elle. On passe maintenant au dicastère de Véronique Chervaz qui est nommée « structures d'accueil, écoles et formation professionnelle » Tout d'abord, un objectif sensible, un objectif continu, il s'agit de poursuivre l'application du concept de classement des élèves d'une part, et de maintenir une prise en charge de qualité par les structures d'accueil. Il s'agit aussi de mettre en place une réflexion stratégique sur les bâtiments scolaires.

CONSEIL GENERAL

Notamment les salles de gym, les besoins en salle de gym et de revoir le système de soutien pour les apprentis et promouvoir davantage l'apprentissage auprès des entreprises locales.

Les objectifs à plus court terme. Il s'agit de mettre un place un système informatique favorisant l'équipement en nouveaux moyens. Il s'agit aussi de mettre en place une réflexion stratégique sur les bâtiment scolaires, notamment les salles de gym. Vous le savez, finalement, on en a assez discuté en début de législature. Le facteur limitant principal qui concerne l'organisation des écoles. L'objectif qui est d'ailleurs intimement lié au projet de rénovation de notre complexe des Perraires. Nous passons maintenant au dicastère de Jean-Luc Planchamp, nommé « sécurité & voirie ». Les objectifs généraux qui sont souvent sensibles également, viserons l'ensemble de la législature. Il s'agit de mettre en œuvre, le plan directeur des circulations en lien avec la classification des routes communales. Autre objectif, il s'agit de mettre en place une politique de stationnement. Et enfin, dernier objectif : mettre en place une stratégie liée à la vidéo surveillance. A court terme, il s'agirait donc d'étudier cette mise en œuvre en lien avec la classification des routes communales, de relancer la mise en place de la politique de stationnement sur l'ensemble du territoire communal, de fixer la stratégie liée à la vidéosurveillance, stratégie liée à un règlement qui vous sera soumis dès que cette stratégie et les coûts y relatifs seront connus. Nous passons enfin au dicastère de Mikaël Vieux, nommé « économie & infrastructure ». Le maintien de nos infrastructures est un objectif continu également de notre Conseil dont les investissements sont conséquents année après année, et ces investissements accaparent beaucoup le Conseil et Michael en particulier qui est grandement dépensier. Il s'agit d'abord d'activer ou réactiver nos réflexions autour des centres de village. Le centre des Neyres, le centre de Muraz, le centre de Collombey. Pour information, vous le savez toutes et tous l'aménagement du centre d'Illarsaz est en cours. Il s'agit aussi de réaliser une analyse du territoire afin de déterminer le potentiel des locaux et terrains à valoriser avec le lancement de cette analyse. Là, on parle de promotion économique, de faire homologuer la révision des règlements « eau potable et eaux usées ». D'étudier la faisabilité d'un nouvel accès routier à la zone raffinerie Encloz-Charbonnières et fixer ces conditions cadres afin de permettre aux entreprises de s'établir sur les parcelles Charbonnières-Encloz, projet étroitement lié à l'avenir des zones industrielles, au PAZ, au projet d'agglomération 4 et aux différentes opportunités. Un autre objectif, continu celui-là, consiste à poursuivre la mise en place du réseau séparatif des eaux usées et élaborer un cadastre des eaux industrielles, mandat d'ailleurs qui a été attribué récemment. Ces différents projets nécessiteront évidemment des moyens financiers importants et le Conseil municipal aura donc besoin de l'appui du Conseil général pour réussir à les mener à bien. Nous sommes bien sûr conscients que nous devons prioriser certains de ces investissements voire différer certains projets en fonction de nos disponibilités financières. Mais en tout cas ce sont des objectifs qui nous tiennent à cœur et on espère pouvoir les réaliser dans les temps impartis. Je vous remercie. Je vais arrêter de parler et vous laisser la parole si vous avez des questions bien sûr auxquelles on va répondre, merci.

Intervention de Sotillo José: Merci M. le Président de Commune.

Intervention de Clivaz Cherryl: Cherryl Clivaz pour le parti socialiste. Vous nous avez présenté ce plan, moi la question comme je suis à la COGEST est la suivante : est-ce que vous avez plus ou moins déjà chiffré au niveau investissements ce que cela représente sur ces 4 prochaines années.

Merci.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs. M. Clivaz ne perd jamais le nord. Le financement de ces divers objectifs est effectivement une préoccupation

CONSEIL GENERAL

majeure. Ce sont des objectifs ambitieux, on les a bien sûr évalués, non pas de manière tout à fait précise, mais suffisamment. Les ressources financières nécessaires à leur réalisation vous seront demandées dans le cadre des différents budgets qui vous seront soumis au cours de cette législature.

Intervention de Sotillo José: Informations diverses.

Intervention de Turin Olivier: Mesdames, Messieurs. Je vais être beaucoup plus bref pour vous donner quelques informations du Conseil municipal. D'abord pour vous parler de l'assainissement du stand de tir de Châble-Croix. Ces travaux d'assainissement avaient comme objectif final d'assainir les parcelles qui avaient été contaminées au plomb et à l'antimoine. Le déroulement des travaux a été le suivant : d'abord décapage des buttes pare-balles, ensuite évacuation des matériaux excavés vers un centre de traitement et d'élimination à Rümlang pour une revalorisation de la fraction métallique et des terres lavées. Cette installation permet une valorisation d'au minimum 80% de la fraction de plomb recyclable et puis installation de récupérateurs pare-balles début 2021. Evaluation du succès d'assainissement : donc tous les sites (il y en avait 4), ont été assainis conformément aux objectifs qui ont été décrits dans la décision d'assainissement du SEN du 13 décembre 2019. Les coûts sont bien moindres que projetés initialement. Le budget initial indiquait 2,6 millions (CHF 200'000.- environ prévus à la charge de la commune de Collombey-Muraz. Les coûts effectifs s'élèvent à CHF 720'000 francs, dont environ CHF 32'000.- à la charge de notre commune. Donc, quels facteurs ont permis de baisser ces coûts ? Il s'agit principalement de l'excellent suivi de chantier, ensuite un sol argileux qui a contenu les polluants et enfin, de bonnes conditions météorologiques. Une deuxième information maintenant, la mise en place du système GastroVert privé pour la collecte des restes alimentaires. Comme déjà annoncé et tel que validé par le Conseil général dans le cadre du budget 2021, la commune va mettre en place un système de collecte GastroVert privé pour la collecte des restes alimentaires. On a défini 25 points de collecte qui vont être répartis dans chacun des villages de la commune, cette mise en place sera accompagnée d'une communication ciblée par le bureau Kiwi Communication, en collaboration avec l'entreprise SATOM, comprenant : des informations sur instagram, sur le site internet, le journal communal du mois d'août, un courrier tous-ménage, un flyer et des séances d'information prévues par la SATOM sur le terrain. Ensuite, une petite information en lien avec Tamoil. Je ne me souviens plus maintenant, si je vous avais déjà parlé de ça au dernier Conseil général mais je vous le dis, le Conseil municipal vient de délivrer les autorisations de construire qui permettent de débiter le démantèlement de la raffinerie. Désormais, les opposants, dont les arguments ont été levés par le Conseil municipal, ont 30 jours pour décider de recourir contre l'autorisation délivrée. En ce qui concerne le sujet de la traversée d'Illarsaz par les poids lourds, je précise que Tamoil s'est engagé au travers de l'entreprise Flückiger qui est leur prestataire de services à emprunter la sortie de Saint-Triphon et donc à interdire le passage par Illarsaz, hormis pour les transports très spéciaux, qui ne peuvent emprunter un autre itinéraire et qui sont estimés, pour l'ensemble du chantier de démantèlement, donc pour toutes les années de démantèlement, à environ 15 transports spéciaux.

Une conférence de presse conjointe entre Tamoil et notre commune est planifiée, après-demain, le 16 juin pour présenter l'avancement du dossier qui est évidemment de première importance pour notre commune pour notre Canton et pour notre pays.

Une dernière information peut-être, le groupe de travail QVEP (Qualité de Vie et Espaces Publics), s'est réuni il y a peu et je vous informe qu'une journée du littering aura lieu le vendredi 17 septembre et le samedi 18 septembre pour ce qui est de la population. Comme il y a 2 ou 3 ans maintenant, les agriculteurs manifestent un réel intérêt à participer à l'événement et passer des messages de prévention en lien avec la problématique du littering qui est encore très présente pour eux et qui a des conséquences nocives importantes pour leur bétail. Mikaël Vieux fait le lien avec les agriculteurs au travers de sa commission des

CONSEIL GENERAL

affaires agricoles. Les modalités organisationnelles seront communiquées à la population dans la prochaine revue communale du mois d'août.

Un dernier sujet, c'est l'appel groupé pour la pose des panneaux photovoltaïques. Dès lors que l'énergie photovoltaïque jouera un rôle clé dans l'avenir, la commune souhaite participer à l'effort national de production d'électricité locale, en encourageant sa population à poser des panneaux photovoltaïques sur leur toit. Nous sommes très fiers de faire cet appel d'offres qui est une première à l'échelle du Chablais.

Nous espérons que la population y participera nombreuse.

Intervention de Sotillo José: Il est 22h27.

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour la Municipalité, pardon. Je vais être brève, ça va être très court, je resterai disposition après si vous avez des questions. Pour vous dire que vous le savez peut-être ou pas en 2016, notre commune avait obtenu le label commune en santé qui est un label qui est mis en place par la promotion santé Valais et qui consiste à chercher les mesures que la commune met à disposition de la population en faveur de la santé. L'année passée c'était le moment de renouveler ce label.

Il faut savoir qu'il faut un minimum de 6 mesures pour l'obtenir. En 2016, on l'avait obtenu avec 35 mesures et en 2020 nous l'avons obtenu avec 44 mesures. Nous allons continuer puisque cette année on a déjà 3 mesures supplémentaires qu'on peut rajouter pour le prochain renouvellement. Donc, c'est des mesures qui se passent dans le domaine de la politique communale, dans les offres de loisir, les écoles, la santé au travail et les espaces publics et infrastructures.

C'est des mesures simples telles que par exemple, des bancs adaptés aux personnes âgées quand ils vont se promener, la mise à disposition des vélos électriques pour les employés communaux. Il y a toute une liste de mesures, tout ça sera sur le site communal dès que le document sera signé probablement cette semaine et aussi sur le site de commune en santé si vous vous allez voir comment ça se passe.

Intervention de Sotillo José: Pour éviter que ce soit repoussé à demain soir, je vais vous demander de voter formellement de la suite de la séance, je demande aux scrutatrices et scrutateurs de vous lever. La séance est prolongée à l'unanimité. Y a-t-il encore une question ?

CONSEIL GENERAL

10 Questions

...

« Partie non enregistrée dû à des problèmes techniques, se référer au PV décisionnel »

...

Intervention de Sotillo José: Je clos cette séance plénière du Conseil général, en vous remerciant pour votre travail, nous nous retrouverons ici le 27 septembre prochain avec, je l'espère, un moment plus conviviale en fin de séance. D'ici là, je vous souhaite un excellent été avec des vacances paisibles et reposantes. Bonne fin de soirée, merci.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT



M. José Sotillo

LE SECRETAIRE



M. Christophe Brendle